



RAPPORT ESG-CLIMAT

.....
2022
.....





Sommaire

04 **Partie 1** **Préambule**

- 04 1 | 1 Résumé exécutif
- 05 1 | 2 Edito
- 06 1 | 3 Moments forts 2022
- 07 1 | 4 Introduction

10 **Partie 2** **Démarche générale du groupe** **Thélem assurances sur la prise en** **compte des critères** **environnementaux, sociaux et** **de qualité de gouvernance**

- 11 2 | 1 Stratégie d'investissement
responsable en gestion directe
- 18 2 | 2 Stratégie d'investissement
responsable sur la gestion déléguée

19 **Partie 3** **Moyens internes déployés par** **le groupe Thélem assurances**

- 19 3 | 1 Politique RSE du groupe
Thélem assurances
- 20 3 | 2 Développer l'expertise des
collaborateurs autour des enjeux
ESG-Climat
- 20 3 | 3 Développer les moyens techniques
pour le déploiement de la stratégie
ESG

Sommaire



21	Partie 4 Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance du groupe Thélem assurances	28	Partie 7 Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre
21	4 1 Gouvernance des enjeux ESG au sein du groupe Thélem assurances	28	7 1 S'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris
21	4 2 Intégration des enjeux de durabilité dans les politiques de rémunération	29	7 2 La performance carbone des investissements
22	Partie 5 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre par le groupe Thélem assurances	32	7 3 Développer les investissements à contribution positive
22	5 1 Engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion	33	Partie 8 Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
24	5 2 Politiques de désengagement et d'exclusion	35	Partie 9 Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité
25	Partie 6 Taxonomie européenne et combustibles fossiles	35	9 1 Identifier les risques de durabilité
25	6 1 Contribuer à la transition (part verte)	36	9 2 Évaluer les risques de durabilité
26	6 2 Limiter l'exposition aux énergies fossiles	50	9 3 Gérer les risques de durabilité
		50	9 4 Saisir les opportunités de durabilité
		52	Annexes

Partie 1 - Préambule

1 | 1 > Résumé exécutif

Le profil du patrimoine audité

Actifs immobiliers et forestiers



10 immeubles
19 311m²



1 forêt
1 862 ha

89% bureaux

11% habitation

99%

Taux d'occupation physique :
surface cumulée des locaux
occupés / surface cumulée des
locaux détenus

Actifs mobiliers



393M €
dont 72% en obligations

La démarche ESG

77%

Part des actifs financiers couverte
par le rapport ESG Climat

100%

des sociétés de gestion à travers lesquelles le groupe
investit en fonds ouverts et fermés sont signataires
des « Principles for Responsible Investment (PRI) »

1 023

résolutions en Assemblée Générale ont été votées
par le groupe représentant 94% des encours en
actions en gestion directe

27%

de ces résolutions en Assemblée Générale ont fait
l'objet d'un vote d'opposition de la part du groupe

Les grands engagements du groupe

horizon **2030**

Engagement à **sortir du charbon thermique** dans les pays de l'OCDE (et horizon 2040 pour le reste du monde) et des **hydrocarbures non conventionnels**

Les orientations principales et durables de l'actif forestier sont la valorisation de la **biodiversité**, la favorisation **des filières courtes** pour le bois d'œuvre et de chauffage ainsi que la **préservation du milieu naturel**

-40%

Cette diminution est l'un des objectifs de l'**immobilier durable** d'ici 2030 de la consommation énergétique par m² des immeubles entrant dans le champ d'application du décret tertiaire après avoir déterminé l'année de référence pour chacun de ces immeubles (minimum 2010)

Les futurs engagements du groupe

Formaliser une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris en se fixant un objectif de **réduction des émissions de GES** sur les valeurs mobilières

Définir une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la **biodiversité**

/ DANIEL ANTONI /
Directeur général
Thélem assurances



1 | 2 › Édito

Après les deux premiers volets consacrés à l'état des lieux et aux impacts du changement climatique, le GIEC, le groupe intergouvernemental d'experts sur le climat, a publié en avril 2022 le troisième volet de son 6^e rapport d'évaluation, consacré aux solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ces préconisations ont pour objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius d'ici 2100, comme cela avait été convenu avec l'Accord de Paris en 2015.

La COP27 de Charm el-Cheikh, en Égypte, qui s'est déroulée en novembre 2022 a vu la création d'un fonds dédié aux pertes et dommages qui financera les dégâts irréversibles causés par le changement climatique dans les pays les plus vulnérables.

Par ailleurs, la COP15 sur la biodiversité s'est tenue au Canada en décembre 2022 et a abouti à un accord pour préserver la nature et a défini un nouveau cadre stratégique mondial pour la biodiversité. L'Accord Kunming-Montréal valide notamment l'objectif de protéger 30% des terres et des mers à échéance 2030.

Ces grandes actualités internationales intervenues dans l'année attestent d'une avancée de la prise de conscience collective des sujets environnementaux et de la reconnaissance de l'urgence d'agir.



Les aléas climatiques qui ont touché durement les assurés en 2022 ne peuvent qu'encourager le groupe Thélem assurances à poursuivre activement dans cette voie qui contribue à construire une société moins carbonée et plus vertueuse en ce domaine.

Le groupe a ainsi défini en 2022 une stratégie RSE – Responsabilité Sociétale de l'Entreprise – qui se décline à travers des ambitions d'accompagnement de la transition, d'engagements concrets et de décarbonation de ses investissements.

La société a également mis en œuvre en 2022 un plan de sobriété énergétique volontaire en mettant en place des mesures pragmatiques dans le but de réduire la consommation annuelle du siège social en électricité.

Enfin, l'année 2022 a été une année charnière pour le groupe Thélem assurances avec la mise en place d'une politique de durabilité ambitieuse et volontaire sur l'ensemble des actifs financiers, affirmant ainsi son rôle d'assureur et d'investisseur responsable, et ce conformément à son engagement d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Le groupe Thélem assurances a décidé de communiquer de manière volontaire sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son activité en respectant les exigences réglementaires de l'article 29 de la loi Energie Climat, bien que le groupe ne soit pas assujéti à ces exigences. Cette démarche illustre la mobilisation du groupe en faveur de la finance durable et sa volonté de suivre les évolutions rapides de ce domaine.

Le présent rapport ESG-Climat rend compte de l'ensemble des actions et engagements pris par le groupe en matière d'investissement responsable.



1 | 3 › Moments forts de 2022

Très impliqué dans les enjeux climatiques, en tant qu'assureur et investisseur responsable d'actifs financiers depuis plusieurs années déjà, le groupe Thélem assurances s'est engagé en 2022 dans une politique de durabilité ambitieuse et volontaire sur l'ensemble de ses actifs financiers.

Cette politique fait partie intégrante des ambitions de la stratégie RSE – Responsabilité Sociale de l'Entreprise – qui s'est matérialisée au cours de l'année.

Depuis plusieurs années, le groupe Thélem assurances intègre et a renforcé au cours de l'année 2022 les critères extra-financiers dans la gestion des placements au travers des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance.

Afin de mener à bien la politique de durabilité et de pouvoir suivre avec des données de qualité les engagements pris par le groupe, un appel d'offres sur les données ESG-Climat a été lancé courant 2022 et a permis le choix d'un nouveau prestataire de données sur les valeurs mobilières dont les premiers éléments chiffrés sont commentés dans le présent rapport.

- Pour la partie immobilière, le groupe poursuit des travaux d'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments tertiaires.

- Afin d'atteindre l'objectif du décret tertiaire, des audits énergétiques ont été lancés. Un plan de sobriété sur les bâtiments tertiaires a été mis en place cet hiver avec baisse du chauffage à 19°C.

- Pour la partie forestière, l'année 2022 a été marquée par le lancement du calcul de l'IBP. Le bilan carbone a été pris en compte dans la gestion de la forêt ayant vocation à avoir un bilan positif. Cette prise en compte est un enjeu majeur pour toute entreprise qui souhaite contribuer à la transition énergétique et écologique.





1 | 4 > Introduction

1 | 4 > 1 Présentation du groupe

Thélem assurances est une société d'assurance indépendante à forme mutuelle, à fort ancrage national, qui exerce son activité d'assureur auprès de particuliers, d'agriculteurs, de professionnels et de petites entreprises, et propose des produits d'assurance IARD et Prévoyance.

La société créée en 1820 à Orléans est devenue Thélem assurances en 2004 à la suite de la fusion des MRA (Mutuelles Régionales d'Assurances) et des AMI (Assurances Mutuelles de l'Indre). Elle a fêté ses 200 ans en 2020. Son

développement est basé sur les valeurs mutualistes et s'appuie sur une stratégie de long terme d'innovation et de satisfaction très élevée de ses clients.

Le groupe Thélem assurances s'inscrit pleinement dans les démarches ESG (Environnement, Sociétal, Gouvernance) et de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la mesure où ces approches et les modes d'organisation qui en découlent sont totalement cohérents avec les quatre valeurs essentielles du groupe mutualiste :

EXCELLENCE

Notre ambition est d'exercer notre métier d'assureur avec une exigence élevée et constante de qualité de service, ceci pour apporter à nos assurés une entière satisfaction.

Satisfaction que nous mesurons régulièrement et dont les résultats nous invitent toujours à nous remettre en cause pour faire mieux et plus.

Améliorer nos process, nos outils, nos organisations afin de rendre l'assurance simple et facile.

iNNOVATION

L'innovation est au cœur de notre mission !

Anticiper, s'adapter et être au plus proche des besoins de nos assurés pour leur proposer des services et des garanties d'assurance optimales et les protéger au quotidien et lors de leurs changements de vie.



La mission de l'entreprise se résume en une phrase :

Rendre l'assurance la plus simple et facile possible pour les clients, dans une relation humaine de co-construction de solutions d'assurance.

"PROXIMITÉ et ATTENTION"

Depuis plus de 200 ans, nous écoutons, accompagnons, épaulons nos sociétaires en construisant et entretenant avec eux une relation de confiance.

Conseillers, agents généraux, personnel du siège, nous travaillons et vivons près de nos assurés, en France, et sommes à leurs côtés en toute circonstance.

Une relation client soignée et attentive... mais aussi proximité et bienveillance en interne avec les réseaux.

RESPONSABILITÉ 360°

Être assureur aujourd'hui c'est être un acteur engagé et conscient de ses responsabilités économiques, citoyennes et sociétales.

Nous agissons en honorant nos engagements d'entreprise responsable auprès de notre communauté interne, nos partenaires et de nos clients.

Attentifs au monde qui nous entoure et fidèles à notre modèle mutualiste, nous soutenons des initiatives porteuses de sens et qui contribuent à un avenir meilleur.



1 | 4 > 2 Grands chiffres clés au titre de l'exercice 2022

Les grands indicateurs de l'activité du groupe Thélem assurances sont présentés ci-dessous :



1 118 685
contrats
Thélem assurances



408,6 millions d'euros
cotisations acquises
Thélem assurances



374 millions d'euros
fonds propres économiques
Thélem assurances



484
collaborateurs
salariés



96%*
DE CLIENTS SONT
SATISFAITS



1 164 795
contrats
groupe Thélem



423,6 millions d'euros
chiffre d'affaires groupe



509 587
sociétaires
groupe Thélem



300
agences dans
57 départements



261
courtiers

* Données chiffrées issues du baromètre satisfaction clients 2022.

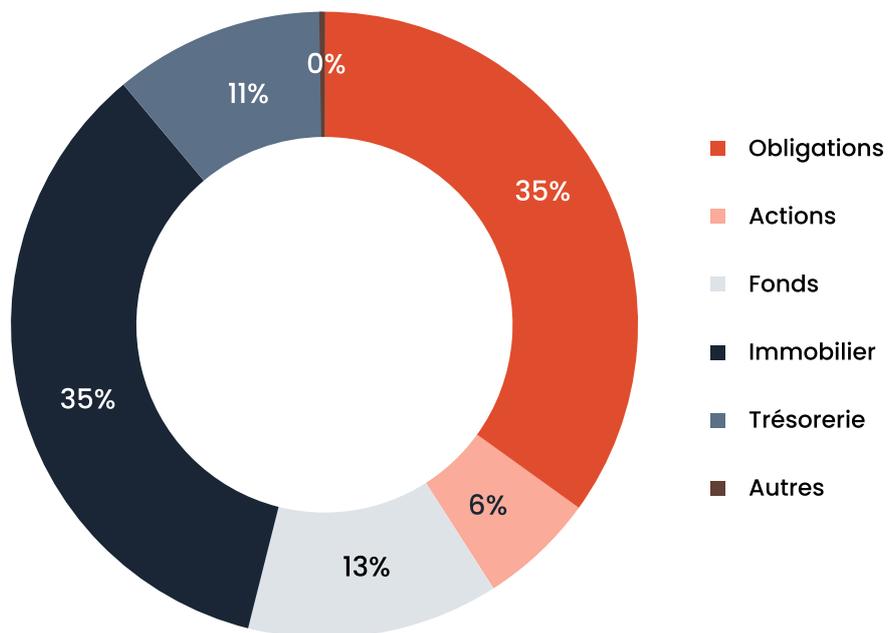
Au 31 décembre 2022, les actifs financiers du groupe s'élèvent à **861 millions d'euros** en valeur de marché.





Structure des actifs du groupe au 31 décembre 2022

La structure par classe d'actifs du groupe à fin 2022 est présentée ci-dessous, la gestion déléguée représentant 13,3% des actifs totaux :



Source : Etat QRT annuel S06.02 « List of assets » groupe au 31 décembre 2022



Partie 2

Démarche générale du groupe Thémel assurances sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Avec plus de 861 millions d'actifs investis dans différentes classes d'actifs, le groupe a déployé depuis 2017 une stratégie d'investisseur responsable sur l'ensemble des classes d'actifs en mettant en place une démarche ISR pour l'ensemble des placements gérés en direct.

Depuis 2022, la formulation d'une politique de durabilité et la formalisation d'une stratégie RSE démontrent la volonté des entités du groupe Thémel assurances d'apporter sa contribution à l'atteinte des objectifs définis par l'Accord de Paris.

La politique de durabilité ainsi que les rapports ESG-Climat sont consultables sur le site internet du groupe Thémel assurances.

Le présent rapport couvre 77% du total des actifs détenus par le groupe soit 660 millions d'euros, et se répartissent de la manière suivante :

Périmètre des actifs dans le rapport ESG Climat 2022

Classe d'actifs	% des actifs ouverts
Actifs mobiliers	70%
Actifs immobiliers	88%
Actif forestier	100%
Total	77%

Les immeubles d'exploitation ainsi que le réseau d'agences ne rentrent pas dans le périmètre du présent rapport.

Concernant les valeurs mobilières, ne sont pas intégrés dans l'analyse ESG la gestion déléguée (représentant 21% des actifs mobiliers), les dettes supranationales, les comptes bancaires ainsi que les actions non cotées y compris les participations.

Les caractéristiques de notre stratégie d'investisseur responsable :

- la définition d'une politique de durabilité ambitieuse et volontaire qui oriente et engage une stratégie d'investissement responsable ;
- la gestion des actifs dans une perspective de long terme pour le compte de nos sociétaires ;
- la gestion des actifs financiers principalement en direct permettant ainsi de mettre en œuvre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance propres au groupe ;
- la mise en place progressive d'un suivi ESG des parties prenantes en particulier les sociétés de gestion.



2 | 1 › Stratégie d'investissement responsable en gestion directe

Depuis 2017, le groupe Thélem assurances a défini une stratégie d'investisseur responsable en mettant en place une démarche ISR pour l'ensemble des placements gérés en direct.

L'intégration de l'ESG consiste à prendre en compte, dans la gestion des placements, des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance.

Elle permet une meilleure évaluation des différents risques extra-financiers pouvant affecter la performance des actifs en portefeuille. Elle complète et enrichit, en ce sens, l'analyse financière classique.

En outre, les entreprises et les organismes publics qui intègrent dans leur stratégie et leurs activités les problématiques liées aux enjeux du développement durable créent des opportunités de croissance qui participent à leur développement économique et renforcent leurs dispositifs de maîtrise des risques.

À la suite de la mise en place en 2017 de sa charte d'investisseur responsable et conformément au décret d'application de l'article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique, le groupe Thélem assurances a déployé une démarche ISR-ESG depuis 2018.

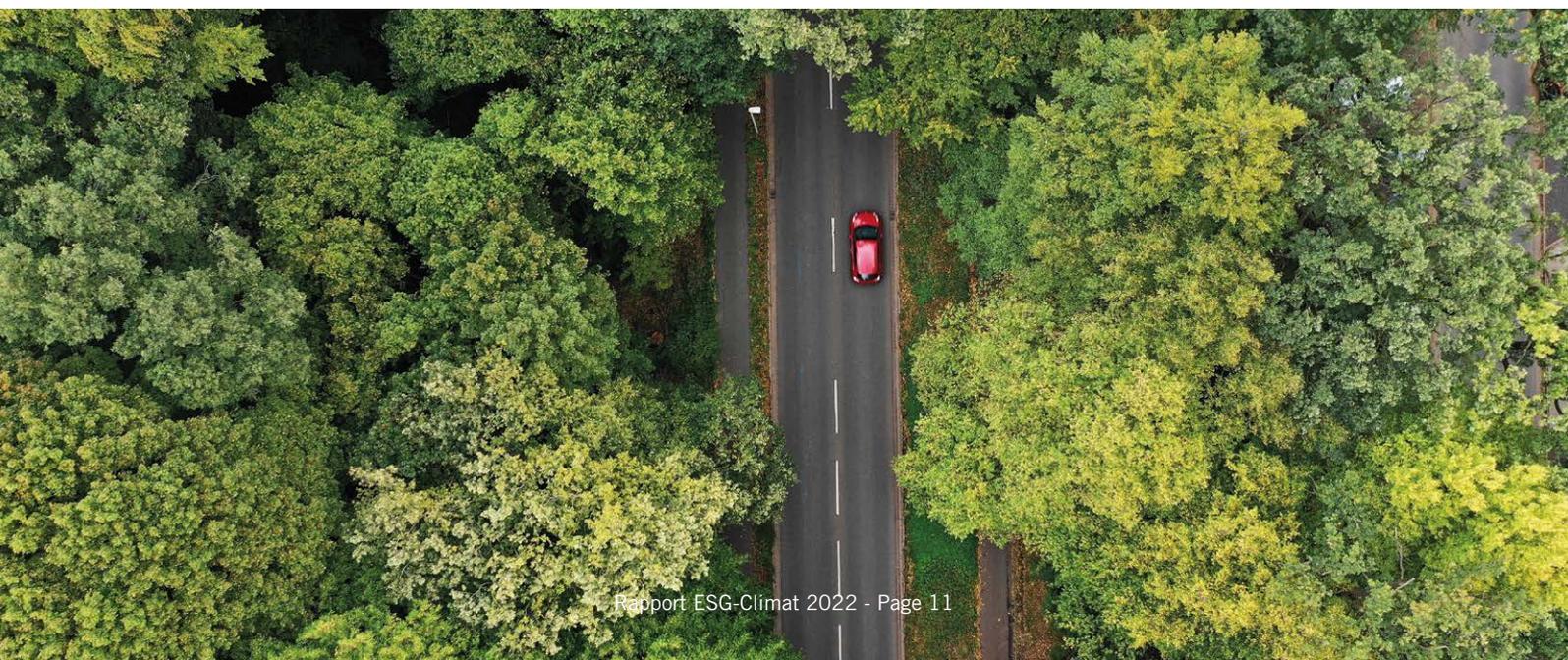
Cette démarche ISR est réalisée en s'appuyant sur l'expertise technique et la recherche d'un partenaire spécialisé en notation extra-financière.

La mise en œuvre de l'intégration ESG s'articule autour de trois piliers :

- la réalisation d'audits réguliers sur les placements financiers (entreprises et États) et sur les immeubles de placement. Ces audits permettent de disposer de données concrètes pour mesurer et piloter notre politique ESG, identifier les émetteurs impactant à la baisse les performances extra-financières et préciser les critères ESG pertinents pour optimiser le pilotage de la stratégie ;
- la tenue de réunions de suivi de la démarche ISR avec les équipes concernées (gestion financière, gestion immobilière, ingénierie financière, gestion des risques) et en lien direct avec la direction générale ;
- l'examen des critères d'exclusion et de sélection ESG et d'indicateurs de pilotage pour orienter les investissements vers la transition énergétique, la soutenabilité écologique et financière à long-terme. Ces critères ont été intégrés depuis la stratégie de placement 2018.

D'autres dispositifs ont été déployés depuis 2018. Ils concernent la mise en place d'une politique de vote sur nos détentions en direct en actions cotées, tenant compte des enjeux sociétaux, de gouvernance et climatiques.

L'ensemble de ces analyses, tant sur les valeurs mobilières qu'immobilières, s'est accentué dès 2021 en s'appropriant les exigences de l'article 29 de la Loi Energie Climat dont le décret d'application a été publié en 2021, et qui vise à favoriser la transparence des institutions financières sur la prise en compte des critères ESG dans leur activité. La définition et la mise en œuvre de la politique de durabilité ont également participé au développement de ces analyses.



2 | 1 > 1 Stratégie pour les valeurs mobilières

Dans le cadre de la gestion de ses actifs financiers, le groupe Thélem assurances privilégie l'analyse et la sélection en direct des émetteurs, pour ce qui relève de la poche stratégique des placements.

Les actifs mobiliers gérés en direct par le groupe Thélem assurances s'établissent à 407,3 millions d'euros à fin 2022, soit **47,3%** du total des placements. Ces actifs sont composés d'obligations d'Etats et d'entités supranationales, d'actions et obligations d'entreprises ainsi que des supports monétaires émis par des établissements bancaires.

La gestion financière en direct permet d'optimiser la sélection et l'exposition aux émetteurs en fonction des critères financiers classiques de rentabilité, de solvabilité, de compétitivité et de liquidité.

L'intégration des critères extra-financiers dans le processus de sélection complète l'analyse financière classique en permettant l'identification et la sélection des émetteurs les mieux notés dans les six domaines d'évaluation retenus :

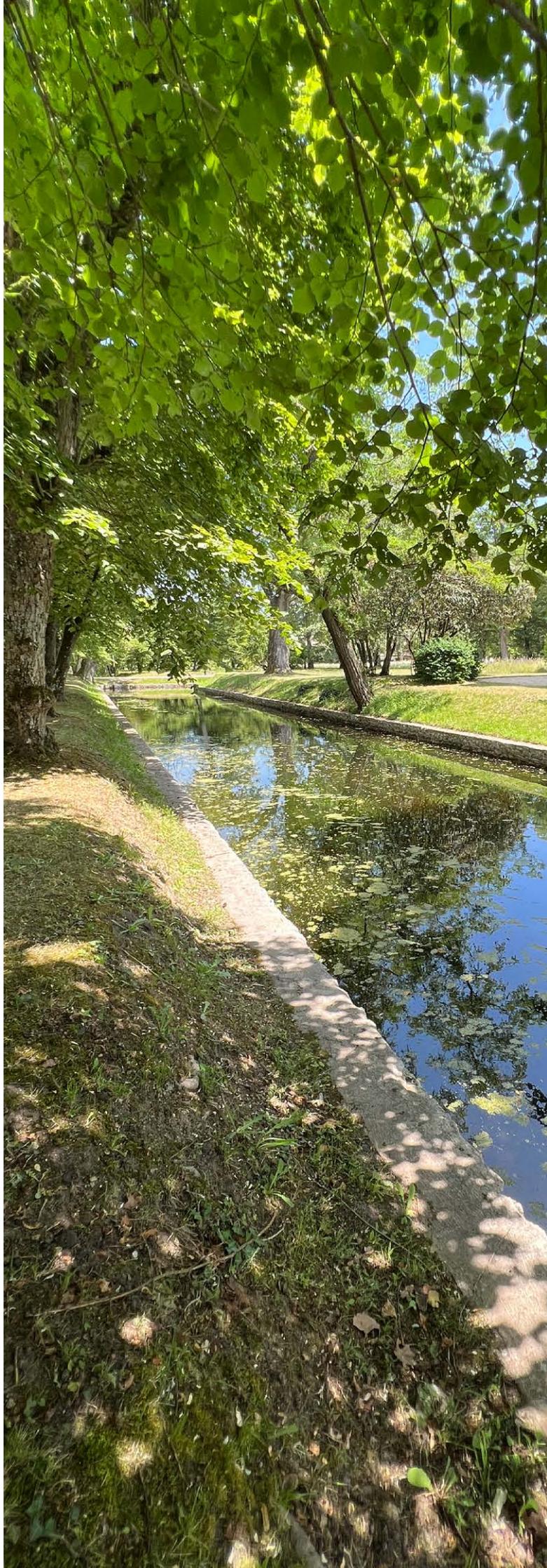
- environnement ;
- ressources humaines ;
- gouvernance d'entreprise ;
- comportement dans les affaires ;
- droits de l'Homme ;
- engagement communautaire.

Par ses activités d'assurances, le groupe Thélem assurances est exposé aux évolutions de l'environnement et aux impacts potentiellement négatifs du changement climatique.

De ce fait, le groupe oriente plus particulièrement sa stratégie d'investissements vers des actifs et des profils de placements positionnés favorablement au regard des enjeux de la transition énergétique.

Tout en veillant à maintenir une grande diversification sectorielle et géographique, le groupe Thélem assurances considère que cet axe stratégique peut contribuer à ce que ses portefeuilles d'actifs soient plus résilients dans la durée et soient mieux à même de valoriser les impacts financiers de cette transition énergétique.

Son orientation des placements vers la transition énergétique complète ainsi la stratégie environnementale conduite par le groupe Thélem assurances depuis plusieurs années, illustrée notamment par le partenariat avec « Energy Observer » ou la rénovation en cours de finalisation du siège social de Chécy, en recourant à des matériaux et techniques de construction bas carbone (bâtiments basse consommation).





■ Le Partenariat avec Energy Observer

Depuis 2015, le groupe Thémis assurances est partenaire principal d'Energy Observer, un navire expérimental totalement autonome qui est un véritable laboratoire de la transition écologique où ingénieurs, techniciens et scientifiques développent les innovations zéro émission : solaire, éolien, hydrolien et hydrogène. Les technologies embarquées, combinant ces multiples sources d'énergie et formes de stockage, batteries et surtout hydrogène, préfigurent les réseaux énergétiques intelligents de demain, reproductibles à grande échelle.

Energy Observer s'est donné pour mission d'explorer les solutions concrètes autour du monde et de développer des technologies pour accélérer la transition écologique.

Energy Observer a poursuivi son **Odysée** autour du monde en réalisant au cours de l'année 2022 une expédition dans le sud-est asiatique qui l'aura conduit à Singapour avec son village d'exposition, au Vietnam, en Thaïlande et enfin en Malaisie. Après avoir parcouru les 50.000 milles nautiques, le navire a jeté l'ancre le 14 novembre 2022 à Cochin en Inde pour sa 75^{ème} escale de son Odysée. A cette occasion, un forum organisé par l'agence gouvernementale du Kerala, l'Energy Management Center (EMC) a rassemblé de nombreuses institutions indiennes autour des enjeux de l'hydrogène vert et de l'ensemble de sa chaîne de valeur.

D'autres événements ont eu lieu cette fois-ci à terre.

Pour la 90^{ème} édition des 24 heures du Mans, l'Automobile Club de l'Ouest, créateur et organisateur de la course, a souhaité confirmer son engagement pour la transition énergétique, indispensable à la préservation de notre planète.

Energy Observer Foundation, ambassadeur français des 17 objectifs de développement durable (ODD) était présent au sein de la Green Fan Zone, afin de sensibiliser le public aux énergies à faible émission, au potentiel de l'hydrogène pour diminuer l'impact des sports mécaniques et à la découverte d'initiatives durables et solidaires.

L'évènement pédagogique qui s'est tenu toute la durée de la compétition a accueilli près de 250.000 visiteurs qui ont pu découvrir la maquette du bateau, son équipage mais également ont pu être sensibilisés à toutes les technologies embarquées à bord de ce bateau-laboratoire.

Victorien Erussard, Président et Fondateur d'Energy Observer, a également pu tester sur le circuit la première voiture de course à hydrogène GreenGT : MissionH24, une occasion de démontrer que les solutions concrètes pour diminuer l'impact des sports mécaniques existent déjà, notamment grâce à l'hydrogène.





La nouvelle expédition pédagogique a pu également accueillir et sensibiliser le public à Saint-Malo, ville de naissance du projet Energy Observer, alimentée par des groupes électrohydrogènes GEH2 produits par EODev.

Enfin, en 2022, un nouveau cap a été franchi avec le lancement de la conception d'un navire de charge pour décarboner le transport maritime : **Energy Observer 2**, un cargo alimenté par de l'hydrogène liquide.

Prévu pour 2025, ce futur navire aura une capacité de chargement de 5.000 tonnes, soit un total de 240 conteneurs.

En effet, le cargo polyvalent constituant près de 37% de la flotte mondiale, de conception souvent ancienne et polluante, a été identifié par Energy Observer et ses partenaires comme une catégorie prioritaire pour décarboner le secteur maritime.

■ **L'investissement dans la société EODev (Energy Observer Developments)**

EODev (Energy Observer Developments) est le fruit d'un retour d'expérience unique acquis à bord d'Energy Observer : le premier navire à hydrogène autonome en énergie propre, développant des solutions innovantes pour l'environnement.

Créée en 2019, la société a pour mission d'accélérer la transition énergétique en proposant des solutions industrielles durables, fiables, performantes et accessibles.

Thélem assurances a pris part au projet en entrant au capital de la start-up lors d'une levée de fonds au même titre que les autres partenaires historiques d'Energy Observer et accompagne dans le temps EODev dans son développement et ses besoins en capital.

Le capital levé par EODev permet d'accélérer l'industrialisation et la commercialisation des solutions développées autour des dernières technologies hydrogène : des générateurs électrohydrogène terrestres de moyenne puissance, des systèmes énergétiques hydrogène embarqués pour une utilisation maritime et fluviale (propulsion et vie à bord), et des stations mobiles flottantes de production et de distribution d'hydrogène vert.

Après avoir lancé l'industrialisation de ses générateurs en 2021 avec une première chaîne de montage et l'entrée de Toyota Motor Europe au capital de la société, EODev a livré plusieurs dizaines de produits au cours de 2022.

C'est à ce titre que United Rentals, leader mondial de la location de matériel, a annoncé l'adjonction de groupes électro-générateurs d'EODev à sa flotte d'appareils disponibles à la location en Amérique du Nord. Avec ces générateurs, les clients de United Rentals bénéficient désormais d'une solution éco-responsable de production d'énergie afin de recharger des véhicules et engins électriques, ainsi que d'autres équipements, accélérant les stratégies d'électrification des chantiers.

EODev a également poursuivi ses investissements dans de nouveaux produits et souhaite adresser de nouveaux marchés dans les prochains mois.

Reconnu comme un leader des générateurs à hydrogène, EODev déploie désormais une offre pour la production d'électricité décarbonée en cas d'insuffisance, de défaillance ou d'inexistence du réseau tant sur le marché terrestre que maritime.



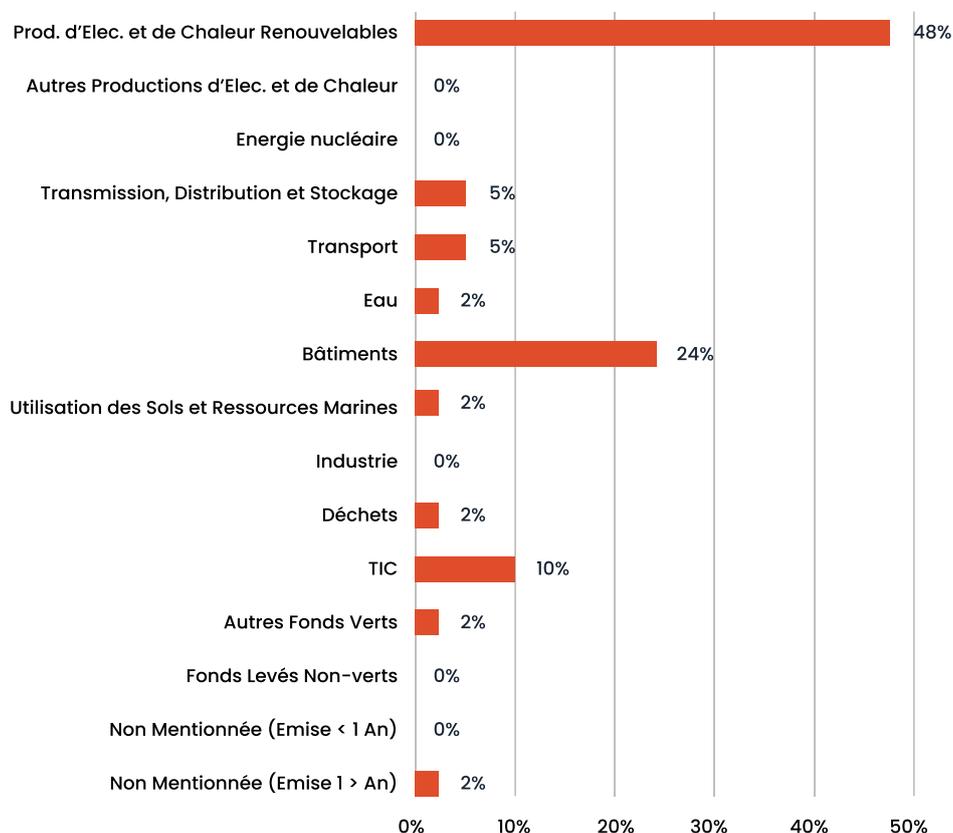


■ L'investissement dans des obligations durables

Les obligations vertes sont un levier important pour le financement de la transition écologique. Elles permettent aux entités publiques et aux entreprises de financer des projets environnementaux tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou l'adaptation au changement climatique.

Le groupe Thélem assurances détient 13,8 millions d'euros d'obligations vertes émises par les entreprises soit 4,6% du portefeuille obligataire en gestion directe à fin 2022.

Le graphique ci-dessous expose la répartition des obligations vertes par catégorie de projet, en utilisant les catégories définies par la taxonomie de la Climate Bonds Initiative (CBI) et qui sont présents à 79% sur l'Europe.



Source : Données S&P Global Sustainable 1

L'alignement de chaque émetteur avec les Green Bonds Principles (GBPs) est évalué par le fournisseur de données via un score de gouvernance, couvrant quatre catégories à travers des questions quantitatives : l'utilisation des fonds, le processus d'évaluation et de sélection des projets, la gestion des fonds et le reporting.

La note de gouvernance des obligations vertes détenues par le groupe Thélem assurances ressort à 96/100 et reflète une gouvernance adéquate à l'utilisation des fonds dans des projets présentant des bénéfices environnementaux.

Il convient de préciser qu'en complément de ces obligations vertes couvertes par l'audit du fournisseur de données ESG-Climat, le groupe Thélem assurances a également en portefeuille d'autres obligations durables (social bonds, green bonds ou sustainable bonds) à hauteur de 11,6 millions d'euros émises soit par des Etats, des agences supranationales ou des entreprises.

Au 31 décembre 2022, ce sont donc 25,4 millions d'euros d'obligations durables que détient le groupe Thélem assurances, représentant 8,5% des obligations gérées en direct.



2 | 1 > 2. Stratégie pour les valeurs immobilières

L'investissement durable et responsable est inscrit au cœur des valeurs du groupe Thélem assurances, la prise en considération des performances ESG des actifs gérés en direct permet d'anticiper et de mieux appréhender les risques environnementaux, sociaux ou de gouvernance et ainsi pérenniser la valeur des actifs.

Le groupe Thélem assurances a engagé une politique intégrant 17 critères ESG sur la gestion de ses immeubles et de sa forêt. Ces 17 critères ont été choisis parmi 22 critères ESG pour l'évaluation et le suivi de la performance de ses actifs.

Fidèle à la valeur de transparence, le groupe Thélem assurances a choisi 17 critères dont la gestion s'articule de la façon suivante :



Le groupe Thélem assurances continue de déployer une politique environnementale ambitieuse avec pour objectif l'amélioration de la performance énergétique et environnementale du parc immobilier.

Le groupe s'appuie prioritairement sur son programme de rénovation immobilière. Une campagne importante d'audits a eu lieu en 2022 et se poursuivra en 2023 : elle a demandé une forte mobilisation des équipes internes pour sa mise en œuvre, étant donné la nature « multi-locataires » des bâtiments. Une revue annuelle sur chaque actif a été mise en place afin de faire progresser la performance environnementale du patrimoine.

Le groupe Thélem assurances porte également une attention particulière à la valeur sociale et sociétale de ses actifs, en contribuant à la dimension « bien-être » de ses bâtiments, et en sensibilisant ses locataires à des bonnes pratiques ESG. Cette démarche complète est encore peu répandue chez les investisseurs institutionnels, qui prennent d'avantage l'environnement en compte que le reste des enjeux sociaux ou de gouvernance.

Les actifs immobiliers sont gérés en direct. La gestion de l'actif forestier est en partie déléguée à une société de gestion et d'exploitation. Les actifs immobiliers et forestiers gérés par le groupe Thélem assurances s'établissent à 300,7 millions d'euros à fin décembre 2022, soit **34,9 %** du total des actifs financiers du groupe Thélem assurances.



2 | 1 > 3. Stratégie pour le patrimoine forestier

Thélem assurances détient, à fin 2022, environ 1862 hectares de forêts situés dans l'Indre. Cet actif forestier est certifié par le label PEFC¹, un label environnemental attestant que la forêt est gérée de manière durable selon des critères concernant la protection de ceux qui y vivent et travaillent ainsi que l'exploitation raisonnée et économiquement bénéfique de la forêt.

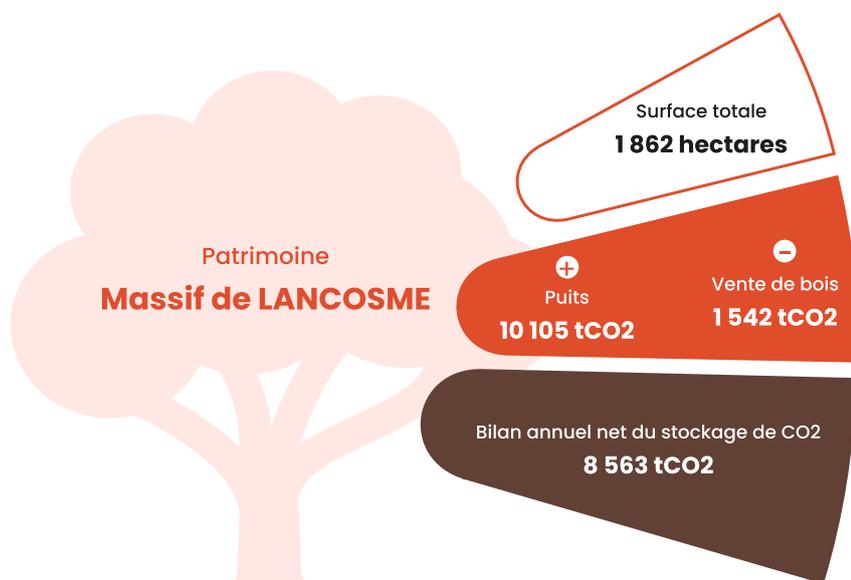
Les orientations principales et durables de Thélem assurances sont :

- **la valorisation de la biodiversité des peuplements et le nombre d'espèces différentes.** Un audit de biodiversité réalisé en 2022 fait apparaître un indice biodiversité « moyen » de 21.5/50. Cet indice ne se mesure plus sur des placettes mais par cheminements dans les parcelles ce qui couvre plus le territoire (1383 hectares). Pour les facteurs liés aux peuplements, les micro-habitats, permettant d'accueillir une flore et une faune riches en biodiversité, sont très présents sur le massif et constituent un point fort des relevés.

La diversité en essences, la présence de bois mort sur pied ou au sol et la structure de végétation ressortent à des niveaux corrects. La faible présence de très gros bois vivants et de milieux ouverts forestiers impacte la note générale. Les facteurs de contexte ne sont pas liés à la sylviculture ou aux peuplements forestiers et pourront difficilement évoluer. La quasi-absence de milieux rocheux et de la biodiversité associée pèsent ainsi sur l'indice IBP² ;

- **la favorisation des filières courtes** en matière de transport, de transformation et de vente des bois d'œuvre et de chauffage. En 2022, un partenariat avec une scierie locale (Méobecq) a été signé pour les résineux et les feuillus ;
- **la préservation du milieu naturel** permettant le développement équilibré et la diversité des animaux sauvages ;
- **un pilotage de la forêt sur 5 ans** qui va permettre un stock positif du flux carbone tout en respectant le Plan Simple de Gestion. Pour 2022, ce stock s'établit à la valeur suivante :

Flux de CO2 (en tonnes) au cours de l'année 2022



PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

- Prévoir une amélioration de l'IBP sur les cinq prochaines années avec pour objectif l'atteinte d'un indice de 25/50, un stock carbone positif sur les quatre prochaines années et la création de Zones en Évolution Naturelle (ZEN) : délimitation sur le terrain de surfaces laissées sans coupes ni travaux sur une durée à priori illimitée, sur 2% de la surface totale, soit environ 37 hectares

¹ PEFC - Program for the Endorsement of Forest Certification.

² IBP : est un outil robuste développé par le CNPF- IDF et adapté au gestionnaire forestier. Il permet d'évaluer la capacité d'accueil d'un peuplement forestier pour la biodiversité des êtres vivants mais aussi d'identifier les points d'amélioration possibles.

Le résultat des relevés IBP permet d'obtenir un score de biodiversité, entre 0 et 50, pouvant être suivi de manière régulière et piloté. Ce résultat à l'échelle de la parcelle peut ensuite être analysé à l'échelle d'un massif ou d'un portefeuille forestier.

2 | 2 › Stratégie d'investissement responsable sur la gestion déléguée

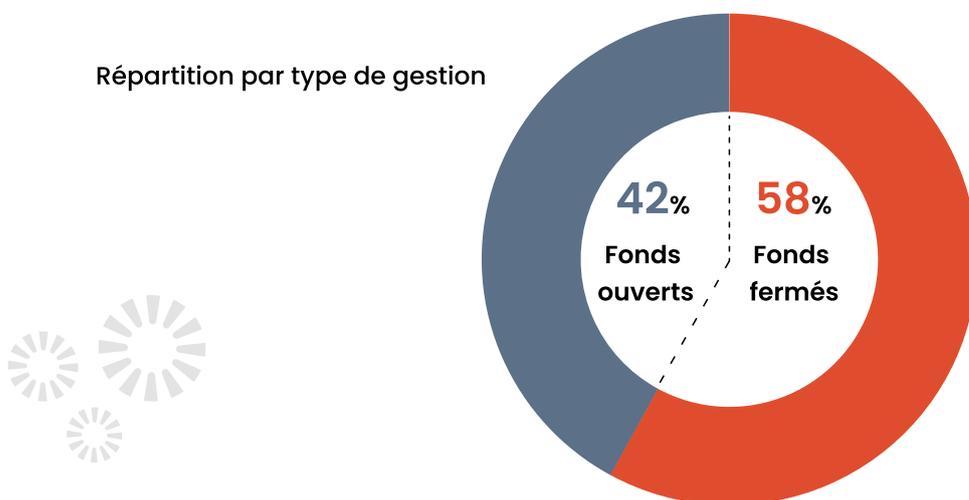
La délégation de gestion est effectuée auprès de plusieurs sociétés de gestion pour diversifier les investissements sur des catégories d'instruments nécessitant une expertise spécifique (capital investissement, convertibles, fonds de dettes privées, etc.) ou pour faciliter la mise en œuvre de la gestion tactique (fonds indiciaires).

À fin 2022, cette poche de diversification représente environ **20,5%** du total des placements en valeurs mobilières soit

un montant de 115 millions d'euros. Elle est constituée de fonds d'investissements classiques (pas de mandat de gestion, pas de fonds dédié, pas de fonds structuré), sélectionnés systématiquement à l'issue d'un processus d'analyse rigoureuse (approche multicritères, diligences quantitatives et qualitatives).

La gestion déléguée se répartit en :

Répartition par type de gestion



Le groupe Thélem assurances a adressé à chacune des sociétés de gestion plusieurs questions, à propos de la société de gestion elle-même et des fonds sur lesquels le groupe Thélem assurances est investi.

Pour l'année 2022, un recensement de l'ensemble des fonds ouverts et fermés a été réalisé suivant la classification du règlement européen « SFDR » (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*), entré en vigueur en mars 2021. L'objectif de ce règlement est de favoriser l'essor de la finance responsable grâce à de nouvelles exigences en matière de transparence des produits financiers ainsi qu'une classification des sociétés de gestion selon leur prise en compte de critères environnementaux et sociaux.

À la suite des retours des sociétés de gestion, il ressort que :

- 3% des encours sont des fonds classifiés suivant l'article 9 du SFDR, c'est à dire promouvant un objectif d'investissement durable ;
- 53% des encours sont dans des fonds classifiés suivant l'article 8 du SFDR, c'est-à-dire promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales ;
- 44% des encours sont dans des fonds ayant été souscrits avant la mise en place de SFDR ou ne faisant pas la promotion de telles caractéristiques et sont donc non classifiés SFDR ou classifiés comme article 6 au sens du SFDR.

Sur l'ensemble des sociétés de gestion qui sont en relation avec le groupe Thélem assurances, plus de 90% d'entre elles ont adopté une politique d'investissement responsable et moins de 20% n'appliquent pas de critères d'exclusion, certaines gestions ne nécessitant pas de critères d'exclusion.

Partie 3

Moyens internes déployés par le groupe Thémé assurances

3 | 1 › Politique RSE du groupe Thémé assurances

Le groupe Thémé assurances, attaché aux valeurs de responsabilité et de proximité, mène depuis plusieurs années des actions dans le domaine de la RSE à l'image du partenariat avec Energy Observer.

En 2021, l'entreprise a décidé de passer un palier supplémentaire en se lançant dans la formalisation de sa stratégie RSE afin que les actions existantes et à venir soient cadrées par une vision commune qui permettra à l'entreprise d'améliorer ses impacts sociétaux et environnementaux.

Pour écrire cette stratégie, Thémé assurances s'est appuyé sur toutes ses parties prenantes en intégrant ses collaborateurs, apporteurs, clients et administrateurs à cette démarche. Un comité transverse rassemblant des collaborateurs des principaux services concernés, se réunit à un rythme mensuel afin de mettre en œuvre les actions contribuant à cette stratégie. La direction financière fait partie de ces comités de projet et présente régulièrement des sujets touchant à l'Investissement Socialement Responsable. D'autres sujets phares contribuent à cette stratégie :

- finalisation de la rénovation du siège social de Chécy (projet CAMPUS) ;
- contractualisation du projet « panneaux photovoltaïques » pour le site de Chécy ;
- expérience collaborateurs et marque employeur : comment offrir un cadre de travail épanouissant et stimulant pour tous ?
- bilan carbone et stratégie climat : respecter la trajectoire de l'Accord de Paris, tant dans notre activité que nos investissements ;
- politique d'achats responsables.

La définition de la politique de durabilité en 2022 s'inscrit totalement dans cette démarche RSE initiée par le groupe Thémé assurances.



3 | 2 › Développer l'expertise des collaborateurs autour des enjeux ESG-Climat

Depuis plusieurs années, l'ensemble des équipes de gestion immobilière et financière, acteurs opérationnels de la stratégie d'investissement responsable, est sensibilisé aux critères ESG.

Les équipes de gestion des actifs intègrent quotidiennement les critères ESG dans le cadre des exercices de reporting.

Les équipes font appel à des fournisseurs de données afin de mettre en œuvre la politique de vote sur les actions détenues en direct et suivre les indicateurs ESG-Climat pour les valeurs mobilières.

Le groupe s'est fait accompagner par un cabinet de conseil en stratégie spécialisé dans les thématiques de durabilité afin d'approfondir la démarche d'amélioration continue de sa stratégie d'investissement responsable.

Le renforcement des connaissances et des capacités des équipes constitue un enjeu crucial dans le renforcement de l'approche d'investissement responsable du groupe. Ainsi, les équipes en charge de l'application de la politique d'investissement responsable ont suivi des formations sur le changement climatique, les enjeux qu'il suppose pour les investisseurs, et les outils permettant l'appréhension de ces enjeux dans les processus d'investissement.

Le groupe Thélem assurances souhaite continuer à faire monter ses collaborateurs en compétence sur l'intégration des enjeux de durabilité dans les activités de l'entreprise et poursuivra son effort de formation.

3 | 3 › Développer les moyens techniques pour le déploiement de la stratégie ESG

Le groupe Thélem assurances renforce ses outils et moyens mis en œuvre permettant d'analyser et de suivre la performance ESG de ses actifs grâce à des critères extra-financiers.

Concernant les obligations et actions cotées, l'équipe de gestion financière met en œuvre une démarche ISR en s'appuyant sur l'expertise technique et la recherche fournie par un partenaire spécialiste en notation extra-financière. Au cours de l'année 2022, un appel d'offres a été lancé afin de déterminer le prochain fournisseur de données ESG-Climat, dans une perspective d'approfondissement de la stratégie

d'investissement responsable du groupe. À l'issue de cet appel d'offres, un nouveau fournisseur de données a été sélectionné et leurs premières données ESG-Climat arrêtées au 31 décembre 2022 sont commentées dans le présent rapport.

Ce nouveau fournisseur de données ESG-Climat communique de nouveaux indicateurs afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires définies par l'article 29 Loi Energie Climat.

Partie 4

Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance du groupe Thélem assurances

4 | 1 › Gouvernance des enjeux ESG au sein du groupe Thélem assurances

La stratégie d'investissement responsable du groupe Thélem assurances, définie par la politique de durabilité, est validée par le Conseil d'administration. Le Conseil assure également la supervision de l'application de la stratégie d'investissement responsable, notamment via la validation annuelle du rapport ESG-Climat qui rend compte de la mise en place de cette stratégie.

Au sein du groupe Thélem assurances, la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable est coordonnée par le directeur financier. Celui-ci est formé aux enjeux environnementaux, notamment climatiques. Il a la charge de veiller à la bonne intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans toutes les procédures d'investissement et de gestion.

La démarche d'investissement responsable du groupe Thélem assurances fait l'objet d'échanges réguliers avec la direction générale :

- les différentes métriques ESG-Climat des portefeuilles mobiliers font l'objet d'un suivi en comité d'investissement ;
- les principales tendances de place et évolutions réglementaires sont présentées et discutées en comité d'investissement.

• Une attention particulière est accordée au développement des connaissances et des compétences de la direction et du Conseil d'administration sur les enjeux de durabilité, tant au niveau des risques posés sur le modèle d'affaires de la compagnie d'assurance que des opportunités qui en découlent.

• Fin 2022, les membres du Conseil d'administration ont suivi une formation spécifiquement dédiée aux enjeux du changement climatique et au rappel des obligations réglementaires afin de permettre leur montée en compétences dans ce domaine.

• Au cours de cette formation, une déclinaison opérationnelle de ces grands principes a été réalisée, mettant en avant les engagements pris par le groupe dans la politique de durabilité ainsi que les principaux axes du rapport ESG-Climat 2021.

• Au cours de l'année 2023, l'ensemble des documents de gouvernance du groupe Thélem assurances fera l'objet d'une revue afin d'intégrer les critères ESG.

4 | 2 › Intégration des enjeux de durabilité dans les politiques de rémunération

La politique de rémunération qui se décline sur l'ensemble des entités composant le groupe Thélem assurances ne définit pas de rémunération variable pour l'ensemble des collaborateurs

• et il n'est par conséquent pas envisagé d'intégrer des enjeux de durabilité dans les politiques de rémunération des collaborateurs.

Partie 5

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre par le groupe Thélem assurances

5 | 1 › Engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion

■ Vote aux assemblées générales

En tant qu'investisseur responsable détenteur d'un portefeuille d'actions cotées en direct pour 44,5 millions en valeur de marché, soit 5,2% du total des investissements, le groupe Thélem assurances a mis en œuvre dès 2018, pour les deux entités composant le groupe, une politique de vote basée sur les meilleures pratiques en matière d'engagement actionnarial.

La politique de vote du groupe Thélem assurances s'est adressée dans un premier temps aux entreprises françaises et a été élargie à l'ensemble des participations en actions cotées européennes depuis l'exercice 2019.

Cette politique de vote s'appuie sur l'expertise d'une société de conseil aux investisseurs, Proxinvest, et sur leur politique d'engagement et d'exercice des droits de vote.

Elle se base sur l'application de cinq grands principes couvrant un maximum de domaines d'interventions des actionnaires en assemblée générale :

- intégrité de la gestion, de la gouvernance et de l'information financière ;
- séparation des pouvoirs, indépendance et compétence du conseil ;
- gestion raisonnée des fonds propres sur le long terme et respect absolu des actionnaires ;
- association des salariés, transparence, cohérence, et équité des rémunérations ;
- égalité de traitement des actionnaires.

La politique de vote de Proxinvest a été actualisée en 2022 afin d'intégrer explicitement les sujets climatiques.

Aux cinq principes ci-dessus a été rajoutée la lutte contre le réchauffement climatique via des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés avec l'Accord de Paris, les exigences en matière de climat sur le principe « Say on Climate » ayant été renforcées.

En 2022, le groupe Thélem assurances a voté lors de 43 assemblées générales sur l'ensemble des sociétés européennes pour lesquelles le groupe Thélem assurances a un droit de vote, sociétés implantées dans trois pays. Ces entreprises représentent 94% des encours en actions détenues en direct au 31 décembre 2022.

Le groupe Thélem assurances a analysé 1.023 résolutions et :

- a approuvé 744 résolutions soit 73% des résolutions proposées ;
- s'est opposé à 279 résolutions soit 27% des résolutions proposées ;
- ne s'est abstenu sur aucune résolution.

COUVERTURE

€ **94%** des encours

 **3** pays

 **42** entreprises

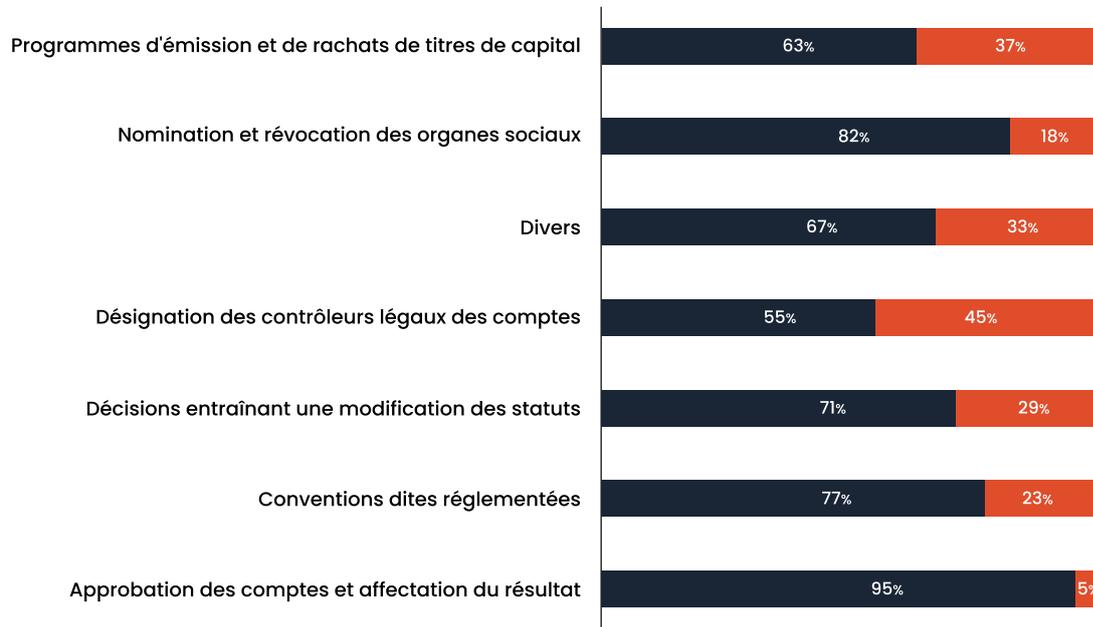
ANALYSES

 **1 023** résolutions

 **43** assemblées générales

RÉPARTITION DES VOTES SUIVANT LE TYPE DE RÉOLUTION

■ Oui ■ Non



Le groupe a également voté deux résolutions « Say on Climate » : celle proposée par Engie a été approuvée mais le groupe s'est opposé à celle de TotalEnergies.

Le groupe s'est également opposé à une résolution de BASF relative au comité de surveillance jugeant que la société n'avait pas d'objectif de réduction de GES en scope 3.

Opérationnellement, le groupe Thélem assurances continuera de s'appuyer sur l'expertise d'une société de conseil aux investisseurs qui révisé chaque année sa politique de vote afin de tenir compte des derniers développements réglementaires,

de l'évolution des pratiques en matière de gouvernance en France et dans le monde ainsi que des échanges avec les investisseurs.

Le groupe maintiendra également une discussion régulière avec cette société de conseil, afin de s'assurer que sa politique de vote reste alignée avec les engagements du groupe Thélem assurances.

■ Dialogue avec les sociétés de gestion

Par ailleurs, une réflexion est actuellement menée en interne afin de mettre en place une démarche collective de dialogue avec les parties prenantes, notamment les sociétés de gestion partenaires, pour renforcer l'approche d'engagement actionnarial du groupe. En particulier, des critères ESG sont intégrés dans le processus de sélection des sociétés de gestion partenaires.

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des sociétés de gestion parties prenantes de la gestion en fonds ouverts et fermés a adhéré aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI).

LES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)

Ces principes ont été lancés par les Nations Unies en 2006.

Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large.

Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.



5 | 2 › Politiques de désengagement et d'exclusion

L'intégration des risques de durabilité dans la politique d'investissement du groupe Thémel assurances se traduit par la définition et l'application de politiques d'exclusions normatives et sectorielles.

■ Exclusions normatives

Ainsi, tel qu'inscrit dans la charte ISR rédigée en 2017, le groupe Thémel assurances exclut de ses investissements :

- les entreprises ne respectant pas les conventions d'Ottawa³, sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et d'Oslo⁴, sur les armes à sous-munitions ;
- les États n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales (la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme⁵, Accord de Paris sur le Climat⁶).

En 2022, le groupe Thémel assurances a décidé d'élargir et d'approfondir la charte ISR en définissant une politique de durabilité, consultable sur son [site Internet](#).

Parmi les évolutions majeures, le groupe a défini des politiques d'exclusion et de sortie du charbon thermique et des hydrocarbures non conventionnels, sur l'ensemble des portefeuilles d'investissements mobiliers.

■ Sortie du charbon thermique

Le groupe Thémel assurances a pris l'engagement de sortir définitivement du charbon à horizon 2030 dans les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur : extraction minière, infrastructures dédiées et production d'électricité.

À partir du **1^{er} janvier 2023**, le groupe Thémel assurances exclut de ses nouveaux investissements les émetteurs :

- réalisant plus de **5% de leur chiffre d'affaires** dans l'extraction du charbon ou produisant plus de **10MT/an** de charbon ;
- dont la capacité installée associée au charbon représente plus de **20% du mix électrique** ou dont la capacité de production d'électricité à partir de charbon est supérieure à **5GW**.

Les seuils définis seront progressivement abaissés d'ici la sortie définitive du charbon thermique en 2030.

Des investissements dans les sociétés dépassant les seuils mentionnés ci-dessus pourront être réalisés de manière exceptionnelle si ces sociétés ont établi un plan de sortie du charbon. La crédibilité de ces plans sera par exemple fondée sur les éléments suivants :

- l'existence d'un calendrier de sortie d'ici 2030 au plus tard, avec des jalons intermédiaires ;
- l'absence de développement de nouveaux projets impliquant la production ou l'utilisation de charbon thermique ;
- le cas échéant, la conversion de centrales au charbon existantes vers des solutions énergétiques compatibles avec la transition énergétique ;
- la fermeture et non la cession des actifs liés au charbon thermique.

■ Sortie des hydrocarbures non conventionnels

Le groupe Thémel assurances a pris l'engagement de sortir complètement, à horizon 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées : celles qui s'appuient sur des procédés de fracturation (pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches) ou qui reposent sur les forages offshore ultra-profonds, des forages en Arctique, ainsi que sur l'extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd.

À partir du **1^{er} janvier 2024**, le groupe Thémel assurances exclut de ses nouveaux investissements les émetteurs qui réalisent plus de **5% de leur chiffre d'affaires** dans ces activités. Cette politique s'étend aux entreprises impliquées dans toute la chaîne de valeur de la production (exploration, développement, exploitation).

Des investissements dans des entreprises dépassant le seuil ci-dessus pourront être réalisés de manière exceptionnelle si ces entreprises ont établi un plan crédible et détaillé de sortie du secteur du pétrole et gaz non conventionnel d'ici 2030.

³ [Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti personnelles et sur leur destruction](#)

⁴ [Convention sur les armes à sous-munitions](#)

⁵ [Déclaration Universelle des Droits de l'Homme](#)

⁶ [Accord de Paris](#)



Partie 6

Taxonomie européenne et combustibles fossiles

6 | 1 › Contribuer à la transition (part verte)

LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

QU'EST-CE QUE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE ?

La Taxonomie Européenne est un des piliers du Plan pour une Finance Durable de la Commission Européenne. C'est une classification des activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental, en référence à **six objectifs environnementaux** :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et le contrôle de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le premier niveau d'analyse de la taxonomie vise à définir le périmètre des activités qui peuvent être considérées comme durables pour chaque objectif environnemental : on parle d'éligibilité à la taxonomie.

Le second niveau d'analyse a pour objectif de distinguer les activités qui sont effectivement considérées comme durables du point de vue de la taxonomie : on parle d'alignement à la taxonomie.

Pour être alignée, une activité économique éligible doit respecter les critères suivants :

- la contribution substantielle : c'est-à-dire contribuer significativement à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;
- ne pas causer de préjudice important à l'un des autres objectifs environnementaux (on parle souvent de « DNSH » pour « Do Not Significantly Harm ») ;
- s'exercer dans le respect de garanties sociales minimales ;
- enfin, la conformité aux critères d'examen technique établis par la Commission Européenne doit être vérifiée.

MESURER LA PART VERTE

La « part verte » correspond à la part des investissements qui est alignée avec les critères de la taxonomie. Elle se mesure en analysant la part des activités des entreprises dans lesquelles un acteur financier investit qui est alignée avec la taxonomie.



Dans le cadre de l'application progressive du Règlement « Taxonomie » et des obligations de transparence qui en découlent, le groupe Thémé assurances publie la part de ses investissements éligibles à la Taxonomie Européenne. Cette éligibilité a été calculée en distinguant les différentes classes d'actifs.

Pour les investissements dans des actions et obligations d'entreprises gérées en direct par le groupe Thémé assurances, l'éligibilité a été calculée sur la base de données fournies par notre fournisseur de données S&P Trucost. L'éligibilité est déterminée par les critères suivants :

- activité économique couverte par la taxonomie pour les objectifs environnementaux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- entreprise ayant son siège dans l'Union Européenne et donc soumis au reporting extra-financier (Non Financial Reporting Directive - NFRD).

Le calcul réalisé par S&P Trucost couvre 273 millions d'euros d'investissements correspondant aux actions et obligations d'entreprises cotées, et établit un niveau d'éligibilité à 35,14%.

Par ailleurs, l'ensemble des investissements immobiliers gérés en direct, correspondant à 32,7% des actifs du groupe Thémé assurances, ainsi que l'ensemble de l'actif forestier,

correspondant à 2,3% des actifs du groupe, sont couverts par la Taxonomie Européenne et s'ajoutent ainsi à la part d'investissements « éligibles ».

En définitive, la part totale d'actifs éligibles à la Taxonomie Européenne s'élève à **46,1%** au 31 décembre 2022.

Les données relatives à la part des investissements « alignés » avec la Taxonomie Européenne manquent encore aujourd'hui de disponibilité et de fiabilité, les fournisseurs de données se basant essentiellement sur des estimations, dans l'attente de la publication de la part verte par les entreprises elles-mêmes, en 2023.

Le groupe Thémé assurances veillera à ce que son prestataire de données soit à même de lui fournir une information fiable sur la part de ses investissements alignés avec la Taxonomie Européenne, dans le cadre de l'exercice de reporting de l'année prochaine.

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Déployer en 2023 la mesure de l'alignement à la Taxonomie Européenne

6 | 2 › Limiter l'exposition aux énergies fossiles

Le groupe Thémé assurances mesure également la part de ses investissements exposés aux énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles via une des activités listées ci-dessous :

- extraction de pétrole et de gaz ;
- extraction de sables bitumineux ;
- extraction de gaz naturel liquide ;
- extraction de charbon bitumineux et de lignite à ciel ouvert ;
- extraction souterraine de charbon bitumineux ;
- forage de puits de pétrole et de gaz ;
- activités de support aux opérations pétrolières et gazières ;
- production d'électricité à partir de charbon ;
- production d'électricité à partir de gaz ;
- production d'électricité à partir de pétrole.

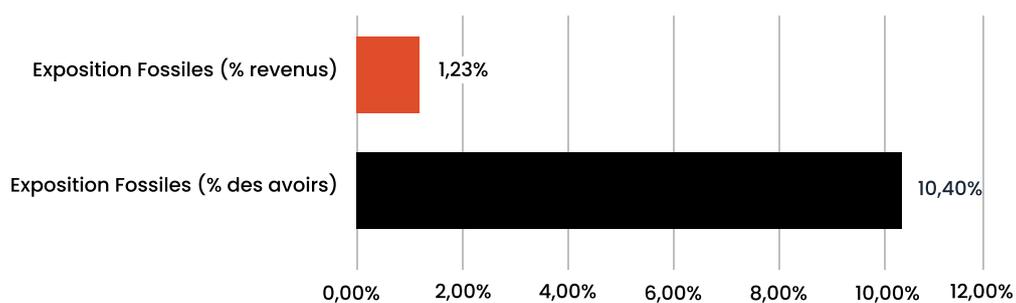
Conformément aux attentes des régulateurs, l'exposition des avoirs du groupe aux énergies fossiles est calculée en considérant une entreprise comme exposée aux énergies fossiles dès le premier euro de chiffre d'affaires réalisé dans une activité en lien avec les énergies fossiles.

Avec cette méthode de calcul, au 31 décembre 2022, ce sont **10,4%** des avoirs du portefeuille du groupe Thémé assurances composé des obligations et actions d'entreprises cotées et placements monétaires auprès des banques (340 millions d'euros) qui sont exposés aux énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles contre près de 14% en 2021.

Afin de mieux caractériser cette exposition aux énergies fossiles, le groupe suit également la part des revenus attribués au portefeuille et liés à ces activités fossiles. En moyenne, ce sont ainsi 1,23% des revenus du portefeuille du groupe Thémé assurances qui sont exposés aux énergies fossiles au 31 décembre 2022.



Expositions aux énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles - 2022



PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Suivre l'exposition des investissements aux hydrocarbures non conventionnels



Partie 7

Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

7 | 1 › S'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris

L'ACCORD DE PARIS

L'Accord de Paris est un traité international des Nations Unies juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris, le 12 décembre 2015. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016.

Son objectif est de maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. »

L'Accord de Paris met également en avant le rôle spécifique d'intermédiation du secteur financier et souligne la nécessité de rendre « les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ».

Au niveau européen, la Commission Européenne a publié, en juillet 2021, des propositions concrètes pour accélérer la lutte contre le changement climatique, atteindre la neutralité climatique en 2050 et tenir l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% au moins en 2030 par rapport à 1990.

La lutte contre le changement climatique est un axe structurant du renforcement de l'approche d'investissement responsable du groupe Thélem assurances. En 2021, le groupe a commencé à mobiliser ses équipes sur les enjeux climatiques et à renforcer ses capacités sur leur prise en compte dans ses activités. En 2022, la politique de durabilité du groupe Thélem assurances est venue formaliser l'engagement du groupe à contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris (cf. encadré ci-dessus).

Le choix d'un nouveau fournisseur de données ESG-Climat en 2022 permet au groupe de disposer de davantage de données permettant d'évaluer la contribution de ses investissements aux objectifs de l'Accord de Paris.

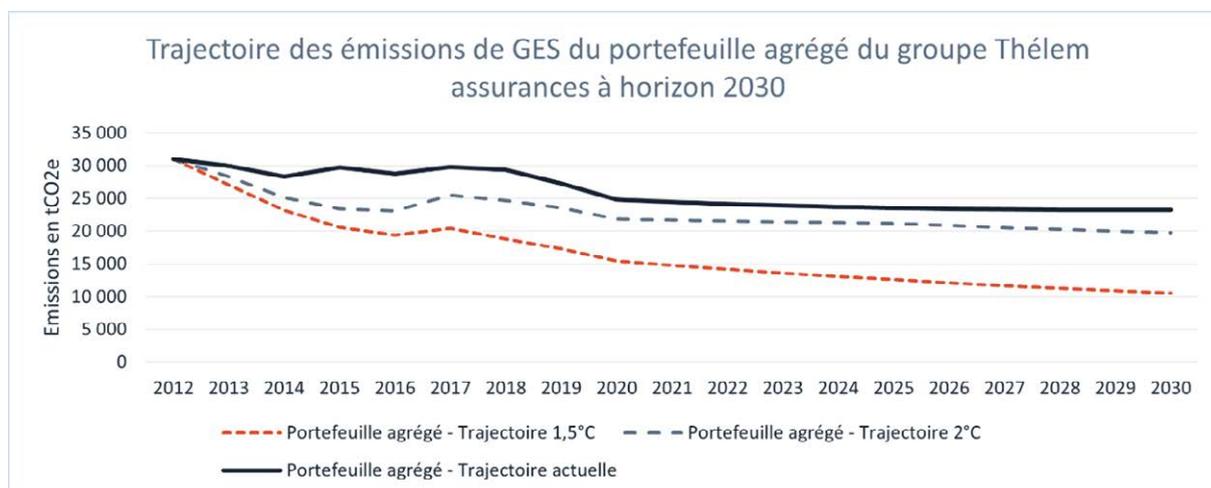
Parmi ces données, on retrouve notamment l'empreinte carbone des entreprises et des émetteurs souverains, des données sur les actifs échoués et la transition énergétique des entreprises ou encore un indicateur qui évalue l'alignement des entreprises aux objectifs de l'Accord de Paris. Ces résultats permettent au groupe de communiquer dans ce rapport une première analyse du positionnement de ses portefeuilles d'investissement mobiliers par rapport aux objectifs de l'Accord de Paris.

Des analyses plus approfondies seront déployées au cours de l'année 2023 afin que le groupe Thélem assurances puisse formaliser une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et se fixer un objectif de réduction des émissions de GES liés à ses investissements.

A titre indicatif, les résultats pour l'année 2022 sont décrits ci-dessous, au niveau du portefeuille agrégé du groupe Thélem assurances.

Le périmètre de l'audit réalisé par S&P Trucost repose sur le portefeuille d'obligations et actions d'entreprises cotées et des placements monétaires qui représente 340 millions d'euros d'investissements. Le taux de couverture de l'audit est de 89% des encours.

La méthodologie S&P Trucost, décrite en annexe °2 donne un résultat d'alignement >3°C. Cependant, une analyse plus précise des résultats permet de situer la performance du groupe Thélem assurances proche d'une trajectoire de réchauffement de 3°C en termes de budget carbone projeté.



PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

- Formaliser une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris
- Se fixer un objectif de réduction des émissions de GES liés à ses investissements

7 | 2 › La performance carbone des investissements

Le groupe Thémel assurances mesure la performance carbone de ses investissements, avec des résultats et des méthodes différentes selon la classe d'actifs.

■ Valeurs mobilières

Depuis 2017, le groupe Thémel assurances mesure l'empreinte carbone ⁷ de ses placements financiers.

Les années précédentes, la mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles couvrait uniquement les entreprises cotées et les émissions sur le scope 1 et 2 (voir encadré ci-dessous pour un rappel des définitions). Grâce aux données fournies par S&P

Trucost, le groupe a désormais la capacité de communiquer sur :

- l'empreinte carbone des entreprises sur leur scope 1, 2 et 3 ;
- l'empreinte carbone de ses investissements dans des titres souverains, avec une décomposition entre les émissions domestiques, les émissions exportées et les émissions importées.

Cette analyse couvre 96% du portefeuille d'obligations et actions d'entreprises cotées et placements monétaires (340 millions d'euros) et 100% du portefeuille souverain (53,6 millions d'euros).

⁷ L'empreinte carbone couvre les émissions de gaz à effet de serre tels que définies par le protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆).



RAPPELS DE COMPTABILITÉ CARBONE

En comptabilité carbone, on distingue généralement les émissions de GES liées à l'activité des entreprises selon trois catégories :

- **Scope 1** : émissions directes de GES à partir de sources détenues ou contrôlées par l'émetteur, comme la consommation de carburant des véhicules de l'entreprise par exemple ;
- **Scope 2** : émissions indirectes de GES causées par la consommation d'électricité, de chaleur, de froid ou encore de vapeur qui sont achetées par l'émetteur ou transférées dans le périmètre de son reporting ;
- **Scope 3** : autres émissions indirectes de GES liées à l'activité de l'entreprise, dont : les achats de biens et services, les déchets générés par l'entreprise, les déplacements domicile-travail, le transport de marchandises, l'utilisation des produits vendus ou encore la fin de vie des produits vendus. On distingue généralement le Scope 3 amont, qui recouvre les émissions liées à l'amont de la chaîne de valeur de l'entreprise (achats, transport de marchandises amont etc.) du Scope 3 aval, qui recouvre les émissions liées à l'aval de la chaîne de valeur de l'entreprise (utilisation des produits vendus, fin de vie des produits vendus etc.).

■ Titres entreprises

Conformément à ce qui avait été annoncé dans le rapport ESG-Climat 2021, le groupe Thélem assurances déclare désormais l'empreinte carbone de ses investissements dans les titres d'entreprises sur les scopes 1, 2 et 3.

Les émissions financées par le groupe pour 2022 sont présentées ci-dessous et sont décomposées par scope⁸. Elles sont exprimées en tCO₂ équivalent (tCO₂e)⁹.

en tCO ₂ e	Emissions financées - Scope 1	Emissions financées - Scope 2	Emissions financées - Scope D+FTI	Emissions financées - Scope 3	Emissions financées - Total
Portefeuille entreprises Thélem agrégé	27 455	5 346	48 773	481 062	513 862

Les résultats d'émissions financées normalisées en fonction des montants d'investissements du groupe, c'est-à-dire exprimés en tCO₂e par million d'euro investi sont les suivants :

en tCO ₂ e / m€ investi	Intensité carbone par m€ investi - Scope 1	Intensité carbone par m€ investi - Scope 2	Intensité carbone par m€ investi - D+FTI	Intensité carbone par m€ investi - Scope 3	Intensité carbone par m€ investi - Total
Portefeuille entreprises Thélem agrégé	84	16	150	1 478	1 578

Le groupe Thélem assurances suit également l'intensité carbone de ses investissements par rapport au chiffre d'affaires des émetteurs, dont les résultats sont présentés ci-dessous :

en tCO ₂ e / m€ de CA	Intensité carbone par m€ de CA - Scope 1	Intensité carbone par m€ de CA - Scope 2	Intensité carbone par m€ de CA - D+FTI	Intensité carbone par m€ de CA - Scope 3	Intensité carbone par m€ de CA - Total
Portefeuille entreprises Thélem agrégé	178	35	316	3 118	3 331

⁸ S'ajoute à la décomposition traditionnelle Scope 1 – Scope 2 – Scope 3, une mesure des émissions directes et indirectes de premier niveau (D+FTI, Direct plus first tier indirect), qui couvre les émissions directes (Scope 1) et indirectes liées aux fournisseurs directs (Scope 2 et une partie du Scope 3 amont).

⁹ Le CO₂ équivalent est une unité de mesure qui permet de comparer les émissions de GES en termes d'impact potentiel. Il normalise les émissions des différents GES par rapport à leur pouvoir de réchauffement global par rapport au CO₂, facilitant ainsi la comparaison et la comptabilisation des émissions dans une seule mesure.



LIMITES LIÉES À LA COMPTABILISATION DES ÉMISSIONS SCOPE 3

Les émissions des scopes 1 et 2 des entreprises sont les plus souvent reportées et ce avec un degré de confiance et de comparabilité élevés. Cependant, ce périmètre ne permet pas de capturer la totalité de l'impact carbone de certaines entreprises, car il se situe majoritairement dans le scope 3 pour certains secteurs (automobile et hydrocarbures notamment). Il est donc important d'élargir le suivi des émissions au-delà des scopes 1 et 2 pour suivre la performance carbone des entreprises. Mais la comptabilisation des émissions de GES sur le scope 3 comporte plusieurs limites.

Tout d'abord, toutes les entreprises ne communiquent pas de données sur leurs émissions de GES scope 3, ce qui implique des travaux de modélisation de ces émissions pour en obtenir une approximation lorsque la donnée n'est pas disponible.

Par ailleurs, même lorsque les entreprises réalisent cet exercice de reporting des émissions sur le scope 3, la fiabilité des données et la comparaison sont rendues compliquées par le manque de normalisation des règles de comptabilité carbone. Le périmètre de l'activité des entreprises, les postes d'émissions pris en compte et les méthodologies de calcul utilisées ne sont pas toujours les mêmes.

Enfin, la comptabilisation des émissions de GES sur le scope 3 induit des doubles comptages entre les entreprises appartenant à la même chaîne de valeur.

Ces raisons conduisent le groupe Thélem assurances à suivre de près la performance carbone de ses investissements sur les scopes 1, 2 et 3, sans oublier ces limites.

■ Titres souverains

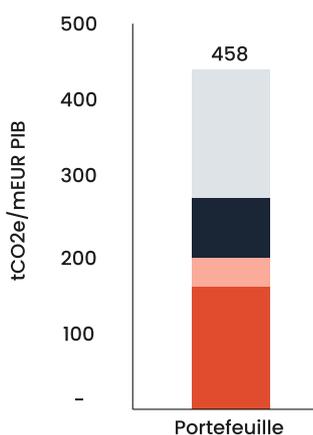
Pour la première fois, le groupe Thélem assurances dispose également de données d'empreinte carbone pour ses investissements dans les actifs souverains. Ces émissions sont décomposées de la manière suivante :

- **émissions domestiques** : les émissions générées par les biens et services produits et consommés sur un territoire donné ;
- **importations directes** : les émissions générées dans le pays d'importation par les biens et services importés par un pays ;
- **importations indirectes** : les émissions générées plus en amont dans la chaîne de valeur par les biens et services importés par un pays ;

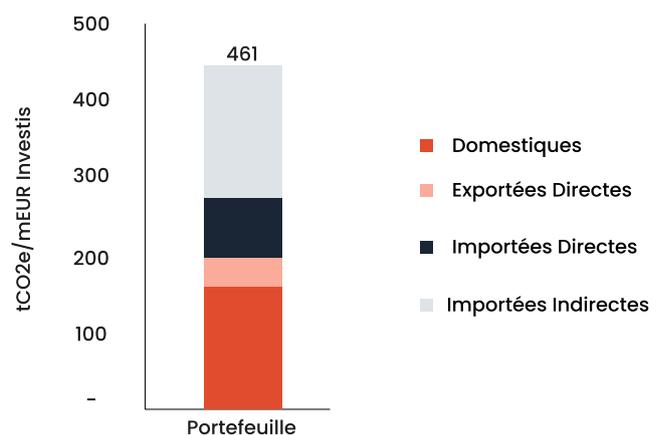
- **exportations directes** : les émissions générées dans le pays d'exportation par les biens et services produits dans un pays et exportés vers une économie étrangère.

Les résultats du portefeuille du groupe Thélem assurances sont présentés ci-dessous, en termes d'émissions financées (tCO₂e par million d'euros investi) et en termes d'intensité carbone (tCO₂e par million d'euros de PIB alloué au groupe Thélem assurances) :

[1] tCO₂e par Million de PIB Alloué
2022



[2] tCO₂e par mEUR Investi
2022





■ Valeurs immobilières et forestières

Dans la construction de sa stratégie, le groupe Thémé assurances, place une importance particulière à la mesure de l'empreinte carbone de son patrimoine immobilier.

La démarche immobilière a permis d'atteindre une intensité carbone moyenne de 15,12 kgCO₂eq/m²/an sur les actifs tertiaires. Cette moyenne s'inscrit légèrement en dessous de la moyenne européenne de 16 kgCO₂eq/m²/an sur les actifs tertiaires. Un plan d'action est établi sur les années à venir afin de diminuer l'empreinte carbone.

Concernant l'actif forestier, c'est un actif détenu historiquement dont la gestion durable permet d'en faire un puits de carbone positif, s'élevant en 2022 à 8.563 t CO₂.

- Comment est calculé un puits de carbone ?
- Les flux entrants annuels du patrimoine forestier sont obtenus par la somme des accroissements annuels de l'ensemble des unités de peuplement qui constituent les forêts.
- Les flux sortants sont directement issus du suivi des ventes de bois réalisées sur les forêts selon le plan simple de gestion.
- Les flux sortants et entrants sont convertis en tonne de CO₂, la différence entre ces flux constitue le flux net de carbone sur l'année ou le solde.

7 | 3 › Développer les investissements à contribution positive

Le groupe Thémé assurances procède à des investissements qui contribuent positivement à la transition énergétique et écologique.

Depuis plusieurs années, le groupe investit dans des fonds infrastructures.

- Sur les sept fonds Infrastructures, trois sont des fonds infrastructures énergétiques ayant obtenu le label Greenfin.
- A fin 2022, les fonds labellisés Greenfin représentent 33% de cette classe d'actifs soit 4,5 millions d'euros. Tous ces fonds sont classifiés article 9 suivant le Règlement européen Sustainable Finance Disclosure Regulation « SFDR ».

QU'EST-CE QUE LE LABEL GREENFIN ?

Créé en 2015, ce label est porté par le Ministère de la Transition Écologique. Il a pour objectif de flécher les investissements vers les acteurs financiers qui contribuent au bien commun en accompagnant le développement d'entités engagées dans la création d'une économie durable.

Le Label Greenfin détermine huit éco-activités, qui permettent la transition énergétique et écologique. En parallèle, le label détermine un périmètre d'activités exclues, parmi lesquelles figurent l'ensemble de la chaîne de valeur des combustibles fossiles et la totalité de la filière nucléaire.

Le respect des pratiques de gestion posées par le label Greenfin est audité chaque année par un tiers externe.

Thémé assurances accompagne, comme présenté dans le point 2.1.1 du présent rapport, le développement de la société EODev en investissant dans son capital. Ces investissements permettent à la société de commercialiser des solutions développées autour des dernières technologies hydrogène.

- Enfin, le groupe Thémé assurances investit dans des obligations vertes et plus largement durables, un levier important pour le financement de la transition écologique comme également mentionné dans le point 2.1.1.



Partie 8

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

LA COP15

La Convention sur la diversité biologique de 1992 a été un engagement majeur de la communauté internationale pour protéger la biodiversité, en vue de préserver les écosystèmes et les services qu'ils fournissent. La Convention a fixé un cadre d'actions pour les États membres, avec des objectifs ambitieux pour ralentir la perte de biodiversité et promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles. En 2010, les objectifs d'Aichi avaient été adoptés pour renforcer l'engagement des États membres et préciser les actions à entreprendre d'ici 2020. Malheureusement, la plupart de ces objectifs n'a pas été atteinte.

La COP15 sur la biodiversité, qui s'est tenue à Montréal fin 2022, a été l'occasion de faire le bilan des actions passées et de fixer de nouveaux objectifs pour la décennie à venir. Les pays membres ont adopté un nouveau plan stratégique pour la biodiversité pour la décennie 2020, qui fixe des objectifs ambitieux pour protéger la nature, réduire les pressions sur la biodiversité et améliorer la gestion des écosystèmes. Les objectifs de ce nouveau plan incluent notamment la protection de 30% des terres et des océans d'ici 2030, la restauration de 20% des écosystèmes dégradés et la réduction de moitié des pressions exercées sur la biodiversité.

La COP15 a également souligné l'importance de renforcer la participation des communautés locales et autochtones dans la gestion et la protection des écosystèmes, ainsi que de promouvoir une utilisation plus durable des ressources naturelles. Des progrès significatifs ont été réalisés dans ces domaines, mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs ambitieux fixés lors de la COP15.

L'Accord prévoit également des financements importants permettant :

- le changement en profondeur de nos modèles économiques (en arrêtant notamment les subventions nocives pour la biodiversité) à hauteur de 500 milliards de dollars par an ;
- une mobilisation générale de 200 milliards de dollars par an d'ici 2030 de toutes les sources (publiques, privées, internationales et nationales) ;
- une solidarité à destination des pays en développement avec la mobilisation de 30 milliards de dollars d'ici à 2030.

La perte de biodiversité et de capital naturel constitue un risque majeur pour l'économie et les investisseurs. Le groupe Thélem assurances est conscient de l'importance d'intégrer la préservation de la biodiversité à sa stratégie et de s'aligner avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Dans cette logique, le groupe s'engage à initier courant 2023 la définition d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Cette stratégie abordera, conformément aux exigences du régulateur :

- la mesure du respect des objectifs figurant dans la convention sur la diversité biologique de 1992 ;

• une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES).

Il est par ailleurs prévu que le groupe puisse s'appuyer sur un indicateur de mesure de l'empreinte biodiversité pour définir et opérationnaliser cette stratégie. Cet indicateur est en cours de développement chez le prestataire de données ESG-Climat et devrait être disponible courant 2023.



QU'EST-CE QUE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ ?

L'empreinte biodiversité est un indicateur utilisé par les investisseurs pour mesurer leur impact sur la biodiversité. Elle permet de quantifier l'impact des investissements sur la biodiversité en évaluant la surface de milieu naturel nécessaire pour produire les ressources et absorber les déchets liés à l'activité financée. Cette mesure prend en compte les ressources naturelles nécessaires à la production des biens ou des services financés ainsi que les impacts directs et indirects sur la biodiversité.

L'empreinte biodiversité est exprimée en unité de mesure MSA.km2 (Mean Species Abundance par kilomètre carré), qui représente la densité moyenne des individus d'une espèce dans un écosystème donné. Cette mesure permet d'évaluer l'impact des activités humaines sur la biodiversité en prenant en compte la richesse de la biodiversité et la répartition spatiale des espèces dans une zone géographique donnée. Cela permet aux investisseurs de mieux comprendre leur impact sur la biodiversité et de prendre des décisions plus éclairées en faveur d'investissements plus durables.

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

- Appréhender l'indicateur de mesure de l'empreinte biodiversité
- Initier la définition d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité



Partie 9

Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

9 | 1 › Identifier les risques de durabilité

9 | 1 › 1 Le changement climatique

La première étape de la prise en compte des risques de durabilité consiste à identifier, parmi ces risques, ceux qui pèsent sur l'activité du groupe Thélem assurances.

Le contexte du réchauffement climatique, en particulier, nourrit trois types de risques :

- **les risques physiques**, qui sont les pertes économiques subies suite aux événements chroniques et extrêmes amplifiés par le réchauffement climatique ;
- **les risques de transition**, qui sont les coûts subis par les agents économiques liés à la mise en place d'un modèle économique bas carbone (nouvelles exigences réglementaires, évolution du coût des matières premières, développement de technologies décarbonées, pertes liées aux « actifs échoués ») ;
- **les risques juridiques** qui sont les risques de mise en cause de la responsabilité juridique d'une entreprise.

Les risques liés au changement climatique peuvent porter préjudice à la valorisation des actifs détenus par le groupe Thélem assurances. Fort de ce constat, le groupe a initié une mesure de l'exposition de certains de ses actifs aux risques liés au climat : partie 9.2.

- depuis 2018, un suivi du niveau de performance de la stratégie de transition énergétique est réalisé sur l'ensemble des valeurs mobilières détenues en direct ;
- en 2021, le groupe a réalisé une évaluation de l'exposition aux risques physiques de son portefeuille immobilier détenu en direct.

Le changement climatique se manifeste par des aléas naturels susceptibles d'occasionner des dommages aux biens et d'affecter la valeur d'un portefeuille immobilier. Ces aléas peuvent être de nature extrême telles que les vagues de chaleur ou les sécheresses, ou bien de nature tendancielle telles que l'augmentation de la température de l'air ou la moyenne des précipitations. Ces aléas vont continuer de se manifester de manière plus fréquente et plus intense dans les dizaines d'années à venir, comme l'indique les projections de l'ACPR.

9 | 1 › 2 L'érosion de la biodiversité

Depuis plusieurs années, la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (IPBES) alerte sur l'accélération de l'érosion de la biodiversité et des risques socio-économiques qui en découlent, appelant les entreprises à maîtriser leurs impacts sur la diversité des écosystèmes et des espèces. L'IPBES a d'ailleurs défini les cinq principales pressions et impacts exercés par les activités humaines sur la biodiversité :

- la dégradation des habitats ;
- la surexploitation des ressources biologiques ;
- le changement climatique ;
- les pollutions ;
- la diffusion d'espèces invasives.

En 2021, la Banque de France s'est emparée du sujet en mettant en avant la dépendance marquée des institutions financières aux services écosystémiques, à savoir les services directs ou indirects que les humains retirent de la nature. Ainsi, près de 42% des titres détenus par les institutions financières françaises sont émis par des entreprises qui seraient fortement ou très fortement dépendantes d'au moins un service écosystémique.

Le groupe Thélem assurances est conscient que la maîtrise de ces risques est une condition nécessaire pour le maintien d'une performance financière sur le long terme. Le groupe prévoit par ailleurs de définir une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité (voir la partie 8).



Enfin, la nécessité de lutter contre l'érosion de la biodiversité et de contribuer à sa préservation renforce la volonté du groupe Thélem assurances d'assurer une gestion durable de son actif forestier.

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

- Développer une mesure des risques liés à l'érosion de la biodiversité, notamment grâce à l'indicateur d'empreinte biodiversité qui sera fourni par le fournisseur de données

9 | 2 › Évaluer les risques de durabilité

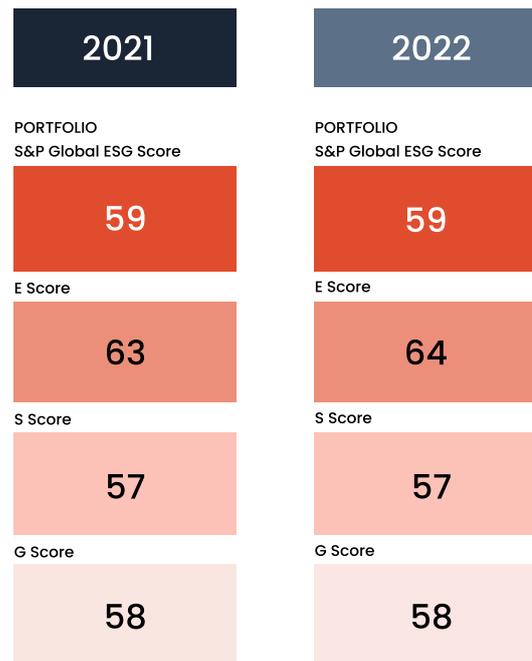
9 | 2 › 1 Performance ESG

■ Les valeurs mobilières

L'intégration des enjeux de durabilité dans les processus d'investissement nécessite d'être en mesure de capturer la performance ESG globale des investissements.

Entre 2018 et 2021, la performance ESG moyenne du portefeuille d'investissement dans les actifs d'entreprises cotées (actions et obligations) était mesurée par la méthodologie de notation ESG de Moody's. Pendant cette période, la note du portefeuille du groupe Thélem assurances avait augmenté de façon continue, passant de 52/100 en 2018 à 60/100 en 2021.

Le choix d'un nouveau fournisseur de données ESG à partir de 2022, avec une méthodologie de notation ESG différente, rend obsolète la comparaison entre la performance passée issue des données de Moody's et la performance actuelle du portefeuille. Cependant, le groupe Thélem assurances dispose des résultats pour son portefeuille d'investissement au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022. La comparaison de ces deux résultats démontre une performance stable : le score agrégé reste de 59/100.



■ Les valeurs immobilières

Comme décrit dans le paragraphe 2.1.2, le groupe Thélem assurances a pris en considération les performances ESG de ses actifs immobiliers en intégrant 17 critères ESG.

Ces actifs immobiliers représentent dix immeubles situés essentiellement à Paris et Orléans. Ils représentent 88% des actifs immobiliers avec une valeur de réalisation totale au 31 décembre 2022 de 247,2 millions d'euros.

Les résultats sont détaillés ci-dessous en déclinant chaque indicateur suivant le critère E, S et G.



E. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

1

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
218.30	264 (bureau)
Consommation d'énergie primaire moyenne des immeubles, exprimée en kWhEP/m ² par an	Consommation moyenne en Europe des actifs (Observatoire de l'immobilier durable 2020)

2

ÉNERGIES RENOUVELABLES	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
60%	8%
Part des immeubles ayant recours à des énergies renouvelables (chauffage, ventilation, climatisation)	Part des bâtiments tertiaires renseignée ayant un chauffage ventilation climatisation avec pompe à chaleur

TAUX DE COUVERTURE

100%

L'ensemble des immeubles ayant fait l'objet du calcul de la consommation énergétique

TAUX DE COUVERTURE

100%

L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL

Calcul de la performance énergétique totale (parties communes + parties privatives), tous fluides du site en kWhEp/m² SDP¹, non corrigée des variations climatiques, brute

MÉTHODE DE CALCUL

Calcul du nombre d'actifs ayant une alimentation du site par sources d'énergie renouvelable

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La collecte de données auprès des locataires s'avère fastidieuse malgré le cadre réglementaire du décret tertiaire

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Certains actifs parisiens ne se prêtent pas à la mise en place de ces systèmes

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Mise en place d'une relance téléphonique par l'équipe de la gestion immobilière pour la collecte

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Attente des retours des audits énergétiques des actifs en 2023

¹ kWhEp/m² SDP kilowatt heure d'énergie primaire par m²



3

PERFORMANCE CARBONE	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
15.12	16
Empreinte carbone moyenne des immeubles exprimée en kgCO ₂ eq/m ² par an	Consommation moyenne des bâtiments tertiaires en Europe (Observatoire de l'immobilier durable, baromètre 2020 sur la performance énergétique et environnementale des bâtiments)

4

PERFORMANCE EAU	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
0.31	0.40 (bureau)
Consommation d'eau moyenne calculée par m ³ d'eau consommé par m ² d'immobilier sur une année	Consommation moyenne (Observatoire de l'immobilier durable, baromètre 2020 sur la performance énergétique et environnementale des bâtiments)

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul de la performance environnementale annuelle de l'actif liée aux consommations énergétiques du site en kgCO ₂ eq/m ² SDP

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul de la consommation d'eau des actifs (m ³) par m ² / an (parties communes + privatives)

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
La collecte de données auprès des locataires s'avère fastidieuse malgré le cadre réglementaire du décret tertiaire

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
La collecte de données auprès des locataires s'avère fastidieuse et nous avons deux immeubles en travaux



5

ÉQUIPEMENTS HYDRO ÉCONOMES

LES IMMEUBLES	MOYENNE
91%	87%
Part des immeubles ayant mis en place des équipements hydro économes	Part des participants à l'étude ayant mis en place des mesures pour diminuer la consommation d'eau au sein de leurs actifs (étude GRESB 2019)

6

BIODIVERSITÉ

LES IMMEUBLES	MOYENNE
54%	9%
Part des immeubles ayant une partie végétalisée : jardin, cour, terrasse	Proportion de toits terrasses végétalisés à Paris (étude APUR en 2013). Pas d'obligation légale concernant l'analyse de biodiversité

TAUX DE COUVERTURE

100%

L'ensemble des immeubles

TAUX DE COUVERTURE

100%

L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL

Calcul du nombre d'actifs étant équipés avec des solutions hydro-économiques (mousseurs, robinets / chasse d'eau à débit réduit)

MÉTHODE DE CALCUL

Calcul du nombre d'actifs ayant mis en place des actions pour la préservation de la biodiversité (partie végétalisée)

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Pas de difficultés identifiées

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Certains actifs ne se prêtent pas à la mise en place de certains aménagements

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

L'objectif est qu'en 2025 l'ensemble des actifs soit équipé de solutions hydro-économiques



7

DÉCHETS	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
16%	10%
Part de déchets recyclés calculée par m3 de déchets produits par m ² d'immobilier sur une année	Part des déchets recyclés par rapport au m3 de déchets produits par m ² de bureaux

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL
% des déchets recyclés triés par rapport au m3 de déchets produits

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées



S. INDICATEURS SOCIAUX

8

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
63%	-
Part des immeubles ayant mis en place des équipements assurant l'accès simple et fluide aux personnes à mobilité réduite	Pas de moyenne identifiée à date

9

PROXIMITÉ AUX TRANSPORTS EN COMMUN	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
221 mètres	550 mètres
Distance moyenne entre les transports en commun les plus proches et les immeubles	Espacement moyen entre deux stations (Ile-de-France mobilités)

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul du nombre d'actifs dans lesquels des travaux ont été effectués afin de rendre accessible l'immeuble aux personnes en situation de handicap

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul de la distance entre les actifs et les transports en commun (station de métro) les plus proches (via Google maps)

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE
Pas d'amélioration possible sur les immeubles non accessibles aux personnes dont la mobilité est réduite, dans ce cas des dérogations en mairie ont été obtenues



10

ACCESSIBILITÉ AUX BORNES DE VÉLOS	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
117 mètres	300 mètres
Distance moyenne entre les bornes de vélos en accès libre les plus proches et les immeubles	Distance moyenne entre les stations Vélib à Paris (étude APUR)

11

SERVICES RENDUS AUX OCCUPANTS	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
289 mètres	-
Distance moyenne entre les services rendus aux occupants les plus proches de nos actifs	Pas de moyenne identifiée à date

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul de la distance entre les actifs et la borne de vélos la plus proche (via Google maps)

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul du nombre d'actifs à proximité d'équipements orientés vers la santé, le bien-être, restauration saine, crèches, espaces verts)

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées



12

CONFORT ET BIEN-ÊTRE	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
54%	-
Le Net Promoter Score (NPS) est le pourcentage de locataires qui ont évalué leur probabilité de nous recommander comme bailleur	Pas de moyenne identifiée à date

13

ACHATS RESPONSABLES	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
100%	-
Nous faisons appel à des prestataires locaux pour l'entretien de nos actifs	Pas de moyenne identifiée à date

TAUX DE COUVERTURE 100% L'ensemble des immeubles
--

TAUX DE COUVERTURE 100% L'ensemble des immeubles
--

MÉTHODE DE CALCUL Envoi d'une enquête de satisfaction à l'ensemble de nos locataires
--

MÉTHODE DE CALCUL Part de nos actifs gérés par des prestataires locaux
--

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES Pas de difficultés identifiées
--

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES Pas de difficultés identifiées
--

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Pour 2024 sur la proximité avec ses locataires, le groupe Thélem assurances souhaite améliorer le taux de réponse au Net Promoter Score, principal indicateur pour mesurer le taux de satisfaction des preneurs en effectuant des relances téléphoniques



G. INDICATEURS DE GOUVERNANCE

14

CLAUSE ESG DANS LES CONTRATS AVEC LES PRESTATAIRES	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
0%	-
Pourcentage des immeubles dont les contrats des prestataires ont une clause ESG	Pas de moyenne identifiée à date car aucune obligation légale à ce jour

15

CLAUSE ESG DANS LES BAUX	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
31%	-
Pourcentage des baux qui ont une clause ESG	Pas de moyenne identifiée à date car aucune obligation légale à ce jour

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL
Nombre de contrats indiquant l'utilisation d'éco matériaux pour les travaux et de produits éco certifiés pour les prestations

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul du nombre de baux ayant fait l'objet de clauses ESG ou annexes environnementales

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE
Pour l'année 2024 signature des avenants aux contrats actuels et automatisation pour les contrats futurs

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE
Systematiser la mise en place de clauses dès 2024



16

SENSIBILISATION DES LOCATAIRES	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
100%	-
Pourcentage des locataires ayant reçu un guide de sensibilisation	Pas de moyenne identifiée à date car aucune obligation légale à ce jour

17

INTÉGRATION DES ENJEUX ESG	
LES IMMEUBLES	OBJECTIF
83%	-40% d'ici 2030
Pourcentage du nombre d'immeuble concerné par le décret tertiaire	Obligation réglementaire du décret tertiaire de diminuer la consommation énergétique de nos immeubles

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul du nombre de locataires ayant reçu un guide de sensibilisation

MÉTHODE DE CALCUL
-

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE
Guide à enrichir sur 2024, notamment sur le domaine des risques climatiques

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE
L'objectif du décret tertiaire est d'atteindre une réduction de 40% en 2030. De ce fait, en 2023 un plan de travaux sera établi en fonction des audits énergétiques réalisés



9 | 2 › 2 Evaluation de l'exposition aux risques physiques du changement climatique

■ **Les valeurs mobilières**

Le groupe Thém assurances dispose de données fournies par la société S&P Trucost permettant d'évaluer l'exposition aux risques physiques de ses actifs entreprises (actions, obligations et comptes à terme) portant sur 340 millions d'encours avec un taux de couverture d'audit de 78%.

Cette analyse couvre les risques physiques suivants :

LES RISQUES PHYSIQUES



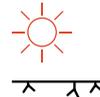
Vague de froid



Vague de chaleur



Stress hydrique



Sécheresse



Feu de forêt



Inondation fluviale



Inondation côtière



Cyclone

Afin d'illustrer les résultats fournis par la méthodologie détaillée en annexe n°3 sur le portefeuille du groupe Thém assurances, nous présentons ci-dessous certaines conclusions issues des données de S&P Trucost, dans un scénario d'évolution des émissions de GES et à un horizon de temps donné. Il s'agit :

- d'un scénario de hausse modérée élevée (SSP3-RCP7.0 dans les rapports du GIEC), soit un scénario d'atténuation limitée dans lequel les émissions totales de GES doublent d'ici 2100 et les températures moyennes mondiales augmentent de 2.8 à 4.6°C d'ici 2100 ;
- d'un horizon de temps à 2050, qui fait partie des grands jalons dans le temps communément employés dans les discours et les travaux autour du changement climatique.

Au niveau du portefeuille d'actifs, la méthodologie de S&P Trucost permet ainsi d'identifier quatre principaux risques physiques auxquels le groupe est exposé via ses investissements, dans un scénario de hausse modérée élevée à l'horizon 2050. Il s'agit, par ordre décroissant d'importance :

- du risque de froid extrême ;
- du risque d'inondation fluviale ;
- du risque de sécheresse ;
- et du risque de stress hydrique.

Afin d'affiner l'évaluation des risques physiques auxquels sont soumis les investissements du groupe Thém assurances, il conviendra de mener des analyses plus précises :

- aux niveaux géographiques et sectoriels, selon les entreprises ;
- selon la qualité de la donnée utilisée pour calculer les scores ;
- en jouant sur les scénarios d'évolution des émissions de GES et les horizons de temps utilisés pour l'évaluation des risques physiques ;
- en suivant l'évolution des résultats dans le temps.

Ces analyses permettront au groupe de mieux intégrer la gestion des risques climatiques physiques à sa gestion des risques.



■ Les valeurs immobilières

Afin de suivre les recommandations de la Task-Force on Climate Disclosure (TCFD) et les obligations de l'Article 29 de la Loi Energie Climat concernant la transparence sur la prise en compte des enjeux climatiques par les acteurs financiers, Thélem assurances a conduit une cartographie des risques de son portefeuille immobilier. Cette cartographie a été réalisée grâce à l'aide d'un cabinet de conseil spécialisé en environnement (Icare).

Le risque de chacun des actifs immobiliers, soit une dizaine d'immeubles tertiaires situés à Paris et Orléans, a été analysé selon quatre aléas climatiques (vagues de chaleur, sécheresse et retrait gonflement d'argile, inondations et submersions marines) en prenant en compte :

- **l'exposition climatique de l'immeuble**, calculé à partir de deux facteurs - l'évolution temporelle du risque climatique et l'indice d'exposition du bien aux aléas climatiques dû à sa localisation ;

- **l'évaluation de la sensibilité de l'immeuble**, à partir de ses caractéristiques intrinsèques tels que le type de fondation, de façade ou la végétalisation du bâtiment qui influent sur la résilience de l'actif immobilier.

Les résultats ont été calculés par l'outil Bat-Adapt et représentent la vulnérabilité d'un bâtiment à chacun des quatre aléas grâce à un score allant de 1 (faible) à 5 (très fort). Une moyenne par actif a été calculée ainsi qu'une moyenne par aléa, en utilisant une pondération par valorisation des bâtiments.

Le groupe Thélem assurances a défini, à partir de ces notations, des seuils permettant de catégoriser ses bâtiments en fonction du profil de risque.

Méthodologie de notation des actifs

- **RISQUE TRÈS FORT** : plusieurs catégories supérieures ou égales à 4
- **RISQUE FORT** : une catégorie supérieure ou égale à 4 ou moyenne supérieure ou égale à 3
- **RISQUE MODÉRÉ / FAIBLE** : moyenne inférieure ou égale à 2

Méthodologie de notation par aléas

- **HIGH** : catégorie supérieure ou égale à 3
- **MODÉRÉ** : catégorie entre 1 et 3
- **LOW** : catégorie inférieure ou égale à 1

Figure 1 - Méthodologie de notation des actifs et des aléas

		Risque très fort	Risque fort	Risque modéré / faible
3 rue de la République	Orléans		●	
10 rue de la Paix	Paris		●	
11 avenue de l'Opéra	Paris		●	
19 rue de Mogador	Paris			●
33 rue Monceau	Paris			●
36 quai du Châtelet	Orléans	●		
62 avenue de Léna	Paris			●
77 boulevard Alexandre Martin	Orléans		●	
78 avenue Raymond Poincaré	Paris		●	
278 boulevard Saint-Germain	Paris		●	

Figure 2 - Résultat de l'exposition aux risques des actifs immobiliers



Cette cartographie des risques permet de visualiser les aléas que ses actifs les plus vulnérables : les plus matériels pour le groupe Thélem assurances ainsi :

1	Vagues de chaleur	High* 3,3	• Tous les bâtiments sont vulnérables face à des vagues de chaleur (notes entre 3 et 4 sur 5) et plus particulièrement à Orléans (notes de 4 sur 5)
2	Inondations	High* 3,4	• De manière générale, le parc est assez exposé aux risques d'inondations, avec des notes entre 3 et 4 à Paris. Le 36 quai du Châtelet à Orléans est très fortement exposé aux risques d'inondations (note de 5 sur 5)
3	Sécheresses et RGA	Modéré* 3,3	• Le parc parisien est très peu exposé à des risques de sécheresse et retrait et gonflement des argiles (1 sur 5) mais le parc d'Orléans est plus exposé à ces risques (notes de 2 à 3 sur 5)
4	Submersions marines	Low* 3,3	• Le parc est très peu exposé à des risques de submersions marines (notes de 1 sur 5)

*score de vulnérabilité (sur 5) de l'ensemble parc immobilier de Thélem basé sur une moyenne équipondérée du score de chaque bâtiment.

Afin de réduire la sensibilité aux risques climatiques de ses actifs, le groupe Thélem assurances a déjà mis en place certaines actions depuis les dernières années. Concernant le bâti, Thélem assurances a fait installer des pompes de relevage ou encore approfondi les fondations d'un de ses immeubles.

Un guide sur les écogestes a également été partagé aux locataires afin de les former sur les bonnes pratiques à adopter lors d'épisodes de fortes chaleurs ou afin de prévenir les inondations.

Toutefois, le champ d'actions possibles en matière d'adaptation du parc immobilier, notamment en ce qui concerne la rénovation énergétique des bâtiments, est limité pour certains actifs qui possèdent des caractéristiques architecturales particulières, comme les bâtiments haussmanniens par exemple.

9 | 2 > 3 Evaluation de l'exposition aux risques de transition du changement climatique

Le groupe Thélem assurances analyse l'exposition aux risques de transition du changement climatique de son portefeuille d'obligations et actions cotées grâce à plusieurs indicateurs.

L'analyse de l'exposition à ces risques a été réalisée sur les obligations et actions d'entreprises cotées ainsi que sur les comptes à terme (340 millions d'encours) avec un taux de couverture de l'analyse de 71%.

Depuis la réception des premiers résultats de la part de son fournisseur de données ESG-Climat, le groupe Thélem assurances évalue le risque de transition lié à l'évolution du prix du carbone grâce à une méthodologie développée par S&P Trucost. Celle-ci évalue l'impact de l'évolution du prix du carbone à horizon 2050 sur la rentabilité des entreprises (Carbon Ebitda at Risk, CEaR).



Afin d'illustrer les résultats fournis par la méthodologie décrite en annexe n°4 sur le portefeuille du groupe Thélem assurances, nous présentons ci-dessous certaines conclusions issues des données de S&P Trucost, dans un scénario d'évolution des émissions de GES et à un horizon de temps donné. Il s'agit :

- d'un scénario de hausse élevée du prix du carbone, c'est-à-dire supposant la mise en œuvre de politiques considérées comme suffisantes pour réduire les émissions de GES conformément à l'objectif de limitation du changement climatique à 2°C d'ici 2100 (RCP 2.6 dans les rapports du GIEC) ;
- d'un horizon de temps à 2030, qui est le prochain jalon dans le temps que cette méthodologie permet d'étudier.

Les premiers résultats indiquent donc, dans un scénario de hausse élevée des prix du carbone, et à l'horizon 2030 que :

- 10,8% de l'EBITDA du portefeuille sont exposés à la hausse du prix du carbone, c'est-à-dire que les coûts carbone non tarifés (c'est-à-dire l'écart entre le prix du carbone payé actuellement et celui payé à ce moment-là) représenteraient 10,8% de la marge d'EBITDA du portefeuille ;
- la réduction de la marge d'EBITDA est de 1,46% ;
- 14,9% des avoirs du portefeuille correspondent à des entreprises dont l'EBITDA à risque est supérieur à 10% (c'est-à-dire que les coûts carbone non tarifés représentent plus de 10% de la marge d'EBITDA de l'entreprise).

Il est toutefois important de noter que cette méthodologie ne projette dans le temps que l'évolution du prix du carbone et ne prend pas en considération la dynamique de transition

de l'entreprise. Il convient donc également de prendre en considération cette dimension pour évaluer plus finement l'exposition des entreprises au risque de transition lié à l'évolution du prix du carbone.

Par ailleurs, cette méthodologie ne permet d'évaluer qu'une partie de l'exposition du portefeuille entreprises aux risques de transition liés au changement climatique.

Les données dont dispose le groupe Thélem assurances sur l'empreinte carbone, l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, les actifs échoués et la transition énergétique des entreprises ou encore l'éligibilité et l'alignement des entreprises à la Taxonomie Européenne pourront également être mobilisés pour mieux évaluer les risques de transition liés au changement climatique.

La nouveauté de ces indicateurs et de ces résultats requiert un temps d'adaptation pour le groupe Thélem assurances, qui affinera progressivement son évaluation des risques de transition de son portefeuille de valeurs mobilières et intégrera progressivement ces éléments dans sa gestion des risques de durabilité.

Concernant ses actifs immobiliers, le suivi des 17 indicateurs ESG présentés précédemment participe à la gestion des risques de transition liés au changement climatique du groupe. Par exemple, le risque de transition lié à l'évolution réglementaire est suivi via la performance énergétique des bâtiments, afin de se conformer aux exigences du décret tertiaire.

9 | 2 › 4 Evaluation des risques liés à la biodiversité

Il était initialement prévu que le groupe Thélem assurances reçoive de son fournisseur de données ESG-Climat un indicateur relatif à l'empreinte biodiversité de son portefeuille d'investissement dans des entreprises, permettant au groupe d'initier des travaux d'évaluation des risques liés à la biodiversité sur son portefeuille de valeurs mobilières dès l'année 2022.

Cependant, ces données n'ont pas pu être communiquées pour l'année 2022 car l'indicateur est encore en développement.

Le groupe Thélem assurances veillera à obtenir ces données en 2023 pour initier ces travaux d'évaluation des risques liés à la biodiversité.

En ce qui concerne l'impact environnemental du portefeuille immobilier sur la biodiversité, celui-ci ne peut se mesurer du fait d'une détention majoritaire d'immeubles de type haussmannien.



9 | 3 › Gérer les risques de durabilité

La gestion des risques a pris en compte le risque de durabilité. Dans la politique globale de gestion des risques validée en 2022, le risque de durabilité a été identifié en tant que famille de risque. Il est défini comme tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

9 | 4 › Saisir les opportunités de durabilité

Les enjeux de durabilité sont sources de risques pour les entreprises et les investisseurs mais également d'opportunités à travers l'identification de nouvelles sources de rendement. Les changements profonds de l'économie que requière une prise en compte des enjeux de durabilité à la hauteur des risques qu'ils peuvent représenter pour la société vont nécessairement créer de nouvelles opportunités d'investissement, que le groupe Thélem assurances suivra avec attention.

Certaines entreprises participant à la construction d'une économie plus durable sur les plans environnementaux et sociaux présentent une performance financière attrayante pour les investisseurs.





Christian MARTIN
Directeur financier

“Le groupe Thélem assurances, par son activité d’assureur et d’investisseur de long terme, est depuis 2017 sensibilisé aux enjeux climatiques et a mis les critères ESG au cœur de la gestion de l’ensemble de ses actifs financiers.

Le groupe est allé encore plus loin en 2022 dans sa démarche volontaire d’investisseur responsable en s’engageant dans une politique de durabilité ambitieuse.

La lutte contre le réchauffement climatique devient une priorité et le groupe Thélem assurances redoublera d’efforts pour participer à la transition énergétique et écologique et atteindre ainsi les objectifs définis par l’Accord de Paris.”



Annexe 1 – Glossaire

Accord de Paris : traité international sur le réchauffement climatique adopté en 2015. Son objectif à long terme en matière de température est de maintenir l'augmentation de la température moyenne de la planète en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de préférence de limiter l'augmentation à 1,5 °C, en reconnaissant que cela réduirait considérablement les impacts du changement climatique.

Actif financier : Un actif financier est un titre ou un contrat, généralement transmissible et négociable (par exemple sur un marché financier), qui est susceptible de produire à son détenteur des revenus ou un gain en capital, en contrepartie d'une certaine prise de risque. Les actions et obligations sont des actifs financiers par exemple.

Action : Une action est un titre de propriété délivré par une entreprise. Elle confère à son détenteur la propriété d'une partie du capital de cette entreprise, avec les droits qui y sont associés : intervenir dans la gestion de l'entreprise (via, par exemple, un vote) et en retirer un revenu appelé dividende.

Biodiversité : l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

Critères ESG : Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Décret tertiaire : Le décret tertiaire, entré en vigueur en octobre 2019, précise les modalités d'application de la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire français.

Engagement actionnarial : Exercice des droits de vote lors des assemblées générales tenues par les entreprises cotées et dialogue avec les dirigeants de ces entreprises sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Emissions financées totales : Les émissions financées totales correspondent à la somme des émissions de GES des émetteurs en portefeuille basée sur la part investie par l'investisseur.

GES : Gaz à Effet de Serre

Green Bonds Principles (GBPs) : Ils visent à aider les émetteurs à financer des projets durables et respectueux de l'environnement qui favorisent une économie à émissions nettes nulles et protègent l'environnement.

Hydrocarbures non conventionnels : Les hydrocarbures non conventionnels correspondent à l'exploitation de pétrole et de gaz via des procédés de fracturation (pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches) ou reposant sur les forages offshore ultra-profonds, des forages en Arctique, ainsi que sur l'extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd.

IBP : Indice de Biodiversité Potentielle - L'Indice de biodiversité potentielle, l'IBP, est un outil permettant aux gestionnaires forestiers d'intégrer aisément la biodiversité taxonomique ordinaire dans leur gestion courante. Cet indicateur, simple et rapide à relever, permet d'évaluer la capacité d'accueil d'un peuplement forestier pour les êtres vivants (plantes, oiseaux, insectes...), et d'identifier les points d'amélioration possibles lors des interventions sylvicoles.

Intensité carbone : L'intensité carbone correspond au volume des émissions de GES par million d'euros de chiffre d'affaires des émetteurs.

ISR : Investissement Socialement Responsable

Obligation : Une obligation est un actif qui constitue une créance (un prêt) sur son émetteur, public ou privé, et représente une dette financière selon des paramètres définis contractuellement.

PRI : Principes for Responsible Investment. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.

Scope 1 : Emissions directes de de GES à partir de sources détenues ou contrôlées par l'émetteur.

Scope 2 : Emissions indirectes de GES causées par la production d'électricité, de chaleur, de froid ou de vapeur achetée et consommée par l'émetteur.

Scope 3 : Autres émissions indirectes de GES provenant de la chaîne de valeur de l'entité, tant en amont qu'en aval.

tCO₂e : tonne équivalent CO₂ Trade Gothic LT Std – Une tonne équivalent CO₂ correspond à une quantité de GES dont le pouvoir de réchauffement est égal à celui d'une tonne de CO₂.



Annexe 2 – Méthodologie du calcul de l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris des valeurs mobilières

Afin de calculer l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris de ses valeurs mobilières, le groupe Thélem assurances s'adosse sur la méthodologie utilisée par son fournisseur de données ESG Climat.

L'évaluation de la trajectoire de transition («Transition Pathway Assessment») de Trucost permet aux investisseurs de suivre leurs portefeuilles par rapport à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels.

Cette approche peut être décrite comme une analyse de l'adéquation des réductions d'émissions réalisées au fil du temps par rapport aux besoins de réduction qui permettraient de répondre aux objectifs de l'Accord de Paris. L'analyse prend en compte les données carbone historiques (depuis 2012) et projette les émissions futures (jusqu'en 2030) en se basant notamment sur les niveaux d'activité de l'entreprise.

L'approche proposée par Trucost est basée sur deux méthodologies mises en avant par l'initiative Science Based Targets (SBTI). La SBTI est un projet conjoint du Carbon Disclosure Project (CDP), du Pacte Mondial des Nations Unies, du World Resources Institute (WRI), et du World Wide Fund for Nature (WWF) :

- l'approche dite « sectorielle » - **Sectoral Decarbonization Approach (SDA)** :

Cette méthodologie s'applique aux entreprises dont les activités commerciales sont homogènes et à fortes émissions. Elle repose sur l'idée que l'ensemble des entreprises d'un portefeuille, qu'importe le secteur, doivent converger vers des intensités d'émissions conformes à un scénario 2°C d'ici 2050.

- l'approche dite « économique » - **The Greenhouse Gas Emissions per unit of Value Added (GEVA) approach** :

Cette méthodologie s'applique aux entreprises dont les activités sont plus hétérogènes ou moins émettrices. Pour ces entreprises, la méthode GEVA suppose que l'ensemble des secteurs hétérogènes de l'économie doivent réduire leurs émissions au même rythme. À l'inverse de la première méthodologie, l'approche par unité de valeur ajoutée (GEVA) est basée sur un scénario développé à l'échelle de l'économie, et l'intensité des émissions est mesurée par rapport à un dénominateur financier, et non physique.

Les scénarios utilisés dans les évaluations sont les suivants :

- scénarios de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) tirés de Energy Technology Perspectives (ETP) 2017 fournissant des paramètres d'évaluation SDA conformes à 1.75°, 2° et 2.7°C de réchauffement global;
- scénarios RCP (Representative Concentration Pathways) utilisés dans le rapport d'évaluation du GIEC - 5th Assessment Report, AR5 - fournissant des paramètres d'évaluation GEVA compatibles avec un réchauffement de 1.5°, 2°, 3°, 4°, et 5°C.

Les résultats sont déterminés par la compatibilité du budget carbone du portefeuille sur la période 2012-2030 avec les budgets carbone de trois groupes de scénarios.

Les résultats possibles au niveau portefeuille sont : <1,5°C | 1,5 – 2°C | 2 – 3°C | > 3°C.



Annexe 3 – Méthodologie de l'évaluation de l'exposition aux risques physiques des valeurs mobilières

Afin d'analyser l'exposition aux risques physiques de ses valeurs mobilières, le groupe Thémis assurances s'adosse sur la méthodologie utilisée par son fournisseur de données ESG Climat.

La méthodologie Sustainable1 de quantification des risques physiques est basée sur les trois étapes analytiques suivantes :

■ Modélisation des risques climatiques

La méthodologie développée permet de couvrir huit risques physiques majeurs liés au changement climatique à une résolution cohérente, à l'échelle mondiale : inondations côtières, inondations fluviales, chaleur extrême, froid extrême, cyclone tropical, feux de forêt, stress hydrique, et sécheresse.

Elle se base sur une projection de l'évolution de ces huit risques physiques selon quatre grands scénarios de changement climatique avec des scores intermédiaires tous les 10 ans de 2020 à 2090.

Ces quatre scénarios de changement climatique futur sont basés sur les trajectoires de concentration représentatives (RCP) et les trajectoires socio-économiques partagées (SSP) du GIEC :

- scénario de Changement Climatique **Élevé** (SSP5-RCP8.5) : Scénario à faible atténuation dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre triplent d'ici 2075 et les températures moyennes mondiales augmentent de 3.3 à 5.7°C d'ici 2100 ;
- scénario de Changement Climatique **Modérément Élevé** (SSP3-RCP7.0) : Scénario d'atténuation limitée dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre doublent d'ici 2100 et les températures moyennes mondiales augmentent de 2.8 à 4.6°C d'ici 2100 ;
- scénario de Changement Climatique **Modéré** (SSP2-RCP4.5) : Scénario d'atténuation forte dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre se stabilisent aux niveaux actuels jusqu'en 2050, puis diminuent jusqu'en 2100. Ce scénario devrait entraîner une augmentation des températures moyennes mondiales de 2.1 à 3.5°C d'ici 2100 ;
- scénario de **Faible** Changement Climatique (SSP1-RCP2.6) : Scénario d'atténuation agressif dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre sont réduites à zéro d'ici 2050, ce qui entraîne une augmentation des températures moyennes mondiales de 1.3 à 2.4 °C d'ici 2100, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

■ Quantification de l'exposition aux risques physiques

Sustainable1 suit une méthode basée sur les actifs :

- ils privilégient, lorsque c'est possible, une analyse des risques physiques à la maille des actifs (usines, magasins, bureaux, mines etc.) et des données de géolocalisation;
- lorsque ce n'est pas possible, l'exposition aux risques physiques dépend pour 20% de la localisation du siège social et pour 80% des pays dans lesquels l'entreprise réalise ses revenus. Dans ce cas-là, les scores de risques sont ceux de la moyenne du pays.

■ Calcul du score d'exposition aux risques physiques au niveau de l'actif et de l'entreprise

Le modèle de score d'exposition aux risques physiques de Sustainable1 attribue des scores de risque allant de 1 (risque le plus faible) à 100 (risque le plus élevé) à chaque actif de la base de données en fonction de son emplacement dans les cartes d'aléas climatiques.

Le score d'exposition est destiné à représenter le niveau relatif d'exposition à chaque aléa à chaque emplacement par rapport aux conditions mondiales dans tous les scénarios et toutes les périodes.

Les scores d'exposition aux différents risques physiques au niveau des actifs sont agrégés en scores au niveau de l'entreprise sous la forme d'une moyenne pondérée de tous les actifs cartographiés pour l'entreprise concernée, sur la base des valeurs d'actifs supposées pour chaque type d'actif.



Annexe 4 – Méthodologie de l'évaluation de l'exposition aux risques de transition des valeurs mobilières

Afin d'analyser l'exposition au risque de transition de ses valeurs mobilières, le groupe Thélem assurances s'adosse sur la méthodologie utilisée par son fournisseur de données ESG Climat.

La méthodologie Carbon Ebitda at Risk (CEAR) utilisée par Sustainable¹ vise à évaluer les risques liés à l'évolution du prix du carbone pour les entreprises avec une vision en Valeur à Risque.

Les mécanismes de tarification du carbone sont un outil politique essentiel pour réduire les émissions de GES et orienter les capitaux vers des énergies plus propres et des solutions à faibles émissions de carbone.

La méthodologie CEAR adopte donc une vision prospective, en recourant à trois scénarios d'évolution du prix du carbone :

- **faible Hausse** du Prix Carbone: Ce scénario reflète la mise en œuvre complète des Contributions Nationales déterminées au niveau National (CDN) par les pays qui ont ratifié l'Accord de Paris (RCP 8.5). Ce scénario est établi sur la base de recherches de l'OCDE et de l'AIE ;
- **hausse Modérée** du Prix Carbone: Ce scénario suppose que des politiques seront mises en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter le changement climatique à 2°C à long terme, mais avec des mesures prises avec retard à court terme (RCP 4.5). Ce scénario s'appuie également sur les recherches de l'OCDE et de l'AIE ainsi que sur les évaluations de la viabilité des contributions des pays déterminées au niveau national réalisées par Ecofys, Climate Analytics, et New Climate Team. Il est supposé que les pays dont les contributions nationales ne sont pas alignées avec l'objectif de 2°C à court terme augmenteront leurs efforts d'atténuation du changement climatique à moyen et long terme ;
- **hausse Élevée** du Prix Carbone : Ce scénario suppose la mise en œuvre de politiques considérées comme suffisantes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre conformément à l'objectif de limitation du changement climatique à 2°C d'ici 2100 (Accord de Paris) (RCP 2.6). Ce scénario est basé sur les recherches de l'OCDE et de l'AIE.

La méthodologie CEAR évalue un coût carbone non tarifé, qui est le coût financier supplémentaire engendré par tonne d'émissions de GES dans une année future donnée. Il se calcule comme le produit de l'empreinte carbone de l'entreprise (tCO₂e) et d'une prime de risque :

- la prime de risque est égale à la différence entre le futur prix du carbone et le prix du carbone actuel ;

$$\text{Prime de Risque} = \text{Futur Prix du Carbone} - \text{Prix du Carbone Actuel}$$

- ces prix du carbone dépendent du secteur, de la région géographique, de l'année et du scénario envisagé.

$$\text{Coûts Carbone Non Tarifés } i = \text{Empreinte Carbone (tCO}_2\text{e)}_i \times \text{Prime de Risque } i$$

La méthodologie CEAR permet de prendre en compte à la fois les conséquences financières directes et indirectes liées à la hausse du prix du carbone.

Sur la base de ce coût du carbone non tarifé et des données sur la rentabilité de l'entreprise (Ebitda), Trucost fournit les indicateurs suivants permettant d'évaluer l'impact de l'évolution du prix du carbone sur le niveau de rentabilité des entreprises :

- « **Ebitda à risque** », qui mesure la part des bénéfices exposés à une hausse du prix du carbone ;
- « **part de réduction de la marge Ebitda** », qui reflète la modification de la marge de bénéfices par rapport aux marges actuelles à la suite d'une hausse du prix carbone ;
- « **part du portefeuille dont l'Ebitda à risque est > 10%** », permettant d'identifier les entreprises plus exposées à une hausse du prix du carbone.



Thélem assurances, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, numéro SIREN 085 580 488, et sa filiale, Thélem prévoyance, S.A. à Conseil d'Administration au capital de 18 000 870 €, immatriculée au RCS d'Orléans 539 477 059, Sièges Sociaux « Le Croc », BP 63130, 45431 Chécy Cedex, Tél. 02 38 78 71 00 - Fax 02 38 78 72 92. Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), sise 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09. Crédits photos : Adobe Stock - Service communication.

